

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le mardi 7 novembre 2023 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 17 octobre 2023. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 31 octobre 2023.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, M. Florent HUBERT, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Nelly GARNIER.

Conseillers d'arrondissement : Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier Yongge ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Emma RAFOWICZ à M. Florent HUBERT
- Mme Lucie SOLEM à Mme Joséphine LANFRANCHI
- Mme Hélène BIDARD à Mme Bénédicte DAGEVILLE - à partir du vœu V11202348

Excusé·e·s

- Mme Delphine TERLIZZI
- M. Jean-François MARTINS
- Mme Chloé SAGASPE
- M. Guillaume POITOUX

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MOREL

Ordre du jour de la séance :

I / Désignation du secrétariat de séance

11202321 Désignation du secrétariat de séance

II / Adoption de procès-verbal de séance

11202322 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

III / Adoption de l'état spécial du 11e arrondissement pour l'exercice 2024

11202323 Adoption de l'état spécial du 11e arrondissement pour l'exercice 2024

IV / Communications de la Direction du Logement et de l'Habitat

2023 DLH 326 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

2023 DLH 327 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

V / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Logement et Habitat

2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1.762.692 euros) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP

2023 DLH 176 Réalisation au 3 passage Salarnier (11e) d'un programme de rénovation de 16 logements et d'un îlot de fraîcheur par Habitat Social Français (HSF) - Subvention (304.125 euros)

2023 DLH 280 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP (14.849.161 euros)

2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

Solidarités

2023 DSOL 134 Subventions (3.000 euros) à 2 associations et convention pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel

2023 DSOL 119 Subventions d'investissement (2.180.636 euros) et conventions avec 10 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité

2023 DSOL 146 Subventions (457.661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

Santé Publique

2023 DSP 3 Dotations (4.218.240 euros) et avenants pour le financement des centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux

Familles et Petite Enfance

2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600.000 euros) et avenant n°3 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2023 DFPE 174 Subvention complémentaire (450.000 euros) et avenant n°3 avec la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 176 Subvention complémentaire (400.000 euros) et avenant n°3 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 177 Subvention complémentaire (450.000 euros) et avenant n°3 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 180 Subvention complémentaire (100.000 euros) et avenant n°4 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant

2023 DFPE 157 Subventions (163.650 euros) et conventions avec 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école

Espaces Verts et Environnement

2023 DEVE 66 Subventions (127.859 euros en investissement et 9.832 en fonctionnement) aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire

Affaires Scolaires

2023 DASCO 112 Caisse des écoles du 11e arrondissement – Versement d'une subvention exceptionnelle (622.060 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2023 DASCO 107 Dotations complémentaires de fonctionnement (11.862 euros), subventions d'équipement (36.490 euros) et subventions pour travaux (127.743 euros) à divers collèges publics parisiens

Attractivité et Emploi

2023 DAE 159 Subventions (590.000 euros) et avenants avec 16 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

2023 DAE 198 Conventions et subventions (307.000 euros) pour l'implantation immobilière de 4 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

2023 DAE 160 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement (125.000 euros) et d'investissement (194.600 euros) en faveur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire

2023 DAE 109 Subventions (200.000 euros) et conventions avec 3 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et quatre réseaux de l'IAE

2023 DAE 155 Subventions (511.000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique

2023 DAE 156 Subventions (490.000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2023 DAE 296 Appel à projets "Soutien aux commerces culturels parisiens : accessibilité, diversité et transition énergétique" - Subventions (400.000 euros) et conventions avec 31 commerçants

Urbanisme

2023 DU 149 Classification de nouvelles voies du 11e au titre des droits de voirie

Démocratie, citoyen.ne.s et territoires

2023 DDCT 117 Budget participatif - Subvention d'investissement (500.000 euros) et convention avec l'Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation culturelle (AGECA).

2023 DDCT 55 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (100.000 euros) à 7 associations

2023 DDCT 105 Subventions à 6 associations et au GIP-RE (67.800 euros) pour l'accompagnement des collégiens en quartiers prioritaires et de leurs familles pour leur réussite scolaire et leur épanouissement

2023 DDCT 76 Soutien aux 4 accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires - Subventions (80.000 euros) à 4 associations

2023 DDCT 103 Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (250.387 euros) à 59 associations

Jeunesse et Sports

2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »

Affaires Culturelles

2023 DAC 114 Subventions (28.500 euros) aux 4 Arts Paris Centre, Artistes à la Bastille (11e), Cercle municipal des Gobelins (13e), Ateliers d'artistes de Belleville (20e), Artistes de Ménilmontant (20e) et Ateliers du Père Lachaise (20e)

2023 DAC 405 Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions

2023 DAC 414 Subvention (1.500 euros) à l'association 4 Link au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement

VI / Vœu du Conseil d'arrondissement

V11202348 Vœu relatif à un nouveau souffle des processus participatifs pour faire vivre la démocratie locale à l'échelle du 11e arrondissement [groupe Ecologiste du 11e]

VII / Questions orales adressées au Maire d'arrondissement

Q11202304 Question orale relative au Plan local d'urbanisme bioclimatique [groupe Ecologiste du 11e]

Q11202305 Question orale relative à la demande d'extension de l'école privée Saint Ambroise [groupe Communiste et Citoyen]

Q11202306 Question orale relative aux difficultés de l'enseignement de l'EPS dans le 11e arrondissement [groupe Changer Paris]

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

DÉSIGNATION DU SECRÉTARIAT DE SÉANCE

11202321 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonjour et bienvenue dans ce Conseil d'arrondissement. Les pouvoirs que j'ai reçus à ce stade sont :

- J'ai reçu le pouvoir d'Anne HIDALGO,
- Emma RAFOWICZ donne pouvoir à Florent HUBERT,
- Lucie SOLEM à Joséphine LANFRANCHI,
- Jérôme MEYER à Christophe HARNOIS, jusqu'à son arrivée en séance.

Je vous propose de désigner Joëlle MOREL comme secrétaire de séance. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

11202317 – Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter le procès-verbal. Quelques modifications ont été signalées et bien prises en compte. Y a-t-il opposition ? Non. Il est donc adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

COMMUNICATIONS DE LA DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

M. le Maire : « Rosalie LAMIN est un peu en retard. Je vous propose d'attendre son arrivée pour présenter l'état spécial du 11^e arrondissement, si personne n'y voit d'objection. Je vous remercie de votre compréhension.

Je vais donc donner la parole à Adrien TIBERTI pour la présentation de communications de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) relatives à l'activité de soutien à la rénovation

environnementale des copropriétés et à l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux. Ce sont deux délibérations sur l'effort effectué pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments. »

2023 DLH 326 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

2023 DLH 327 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

M. TIBERTI : « Il s'agit d'une communication qui est désormais récurrente. À la même époque l'année dernière, nous l'avions déjà faite et sa récurrence même prouve le souci que nous avons de mener à bien la rénovation thermique du parc de logements dans sa globalité, puisque le projet 2023 DLH 326 est centré sur le parc de logements sociaux et le 2023 DLH 327 sur le parc privé.

Concernant le parc social, les efforts sont importants, voire très importants. J'imagine qu'au-delà des sommes qui sont budgétées par la Ville, ce qui vous intéresse le plus, ce sont les informations les plus locales. En 2021, nous avons financé la rénovation de 85 logements sociaux ; en 2022, la rénovation de 126 logements sociaux a été financée sur 10 opérations. 126 logements pour 10 opérations, on travaille sur des petites opérations, des petits immeubles de logement social.

Sur les opérations en 2022, la moyenne des gains de consommation prévue est de 55 %, donc 55 % de consommation énergétique en moins, représentant 400 € par an et par foyer. Je l'évoque car la rénovation thermique des logements, notamment dans le parc social, a un double objectif, environnemental et social : quand nous divisons par deux la consommation d'énergie, c'est évidemment moins de gaz à effet de serre émis. Et quand nous diminuons drastiquement la facture énergétique des familles, c'est du pouvoir d'achat restitué aux familles dans un contexte inflationniste et de blocage des salaires, l'inflation étant d'autant plus forte dans le secteur de l'énergie, suite aux choix politiques désastreux de libéralisation de ce secteur.

Je suis devant vous maintenant, mais j'aurais pu aussi être dans les locaux de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) pour la présentation des travaux de rénovation thermique aux locataires du 138 rue du Chemin Vert. La semaine prochaine, je serai impasse Delépine. Il y a trois semaines, j'étais avenue Ledru Rollin pour la présentation des travaux auprès des locataires. Les chantiers se multiplient. Il y a actuellement 1089 logements sociaux en cours de rénovation, sur un parc qui en compte 12.000 dans l'arrondissement, dont une partie est récente, voire neuve. Les principales résidences sociales de l'arrondissement sont actuellement en travaux de rénovation thermique, je l'avais dit l'année dernière mais ce sont des opérations qui prennent du temps : la cité Ranvier (363 logements, c'est notre maximum), la cité du 125-127 boulevard de Charonne, et au quadrilatère que Paris Habitat possède quasiment exclusivement rue de Vaucouleurs, rue du Moulin Joly, rue de l'Orillon et rue de la Fontaine au Roi.

Et si vous avez fait attention à l'ordre du jour, vous avez pu constater qu'on a trois délibérations qui portent sur la rénovation thermique des logements sociaux de l'arrondissement :

- Une opération au 124 avenue de la République, où nous allons devoir augmenter la subvention au bailleur pour les travaux, vu l'augmentation des coûts des matières premières.
- Une nouvelle opération, passage Salarnier, que nous finançons cette année pour 16 logements, avec un immeuble de 1992 qui n'est plus adapté aux normes thermiques actuelles.

- Une délibération qui prolonge des garanties d'emprunt pour une opération passage Ménilmontant, opération qui est en voie d'achèvement puisque les travaux sont en cours.

Quand on parle rénovation thermique, de quoi parle-t-on ? On parle évidemment de la rénovation de l'enveloppe globale du bâtiment : isolation par l'extérieur quand c'est possible, ou isolation par l'intérieur, changement des menuiseries (fenêtres) pour mettre des fenêtres performantes à double vitrage. Et vous savez bien que les produits qui sont à la disposition des entreprises sont aujourd'hui bien plus performants sur le plan énergétique et acoustique qu'il y a quelques années. En général, on rénove les combles ou les toitures, on isole le plafond des caves pour éviter que le froid ne vienne du dessous. On va même au-delà, en incluant dans les projets de rénovation des lieux qui pourraient faire figure d'annexe mais qui relèvent d'une politique globale de préservation de l'environnement : des locaux pour le tri sélectif, suffisamment grands pour le faire dans des conditions sereines et qui permettent de développer le tri sélectif. Quand on a l'espace, on peut même étendre l'usage des composteurs. On crée également des garages à vélos, ce qui permet de développer d'autres mobilités, le vélo en l'occurrence, qui ne consomment pas du tout de gaz à effet de serre.

On s'intéresse évidemment au confort thermique d'été, donc à la lutte contre la chaleur. Désormais, toutes les opérations incluent la pose (ou la rénovation) d'occultants, c'est-à-dire les volets extérieurs ou intérieurs, en fonction des contraintes architecturales. Et dans toutes les opérations, on étudie les possibilités de végétalisation : des toitures, si ce sont des toits-terrasses, ou des espaces extérieurs pour permettre de diminuer la chaleur à proximité des immeubles et surtout à l'intérieur des appartements.

En résumé, une politique globale, des investissements importants et une traduction locale à travers un certain nombre d'adresses que j'ai pu vous citer au cours de mon intervention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation synthétique d'une activité assez foisonnante. L'enjeu est énorme mais le travail est aussi considérable, donc merci beaucoup pour cette présentation. Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Effectivement, le logement est à l'honneur de ce Conseil d'arrondissement avec deux communications de l'exécutif et quatre délibérations qui, pour la plupart, sont en lien avec lesdites communications. J'ai bien sûr examiné avec attention l'ensemble des documents qui nous seront présentés ce soir et ceux-ci ne sont pas sans appeler un certain nombre de commentaires de notre part.

On va commencer par les programmes de rénovation énergétique des logements sociaux. C'est un sujet que nous avons plusieurs fois abordé entre ces murs, sans que vous sembliez pour autant prendre la mesure totale de l'ensemble des conséquences concrètes de vos politiques. Revenons aux bases : pourquoi ces programmes de rénovation lourde ? Tout d'abord parce que notre parc de logement social en avait grandement besoin. Après vingt ans passés à ne pas les entretenir, l'usure du temps se faisait sévèrement sentir, et au-delà de l'état général de vétusté avancée, je ne compte plus les problèmes de pannes d'ascenseur, d'installations électriques défectueuses, de ferrailles – vous savez, les choses qui tiennent le béton – rongées la rouille, de chutes de revêtements, d'humidité, de toitures qui fuient, de courants d'air permanents ou de passoires thermiques, qui m'ont été rapportés au sujet des logements sociaux de notre arrondissement et que j'ai pu personnellement confirmer sur place.

Ces états de délabrement et de décrépitude, que nos prédécesseurs et nous-même n'ont eu de cesse de dénoncer, sont indignes et ça en dit long sur la considération que la Ville porte à ceux

qu'elle loge. Après une décennie à interpellier la Ville et les bailleurs, il n'y avait rien, jusqu'à maintenant. Sur ce point-là, votre action rencontre notre adhésion. Rénover les logements sociaux, oui, ils en ont besoin et nous l'avions d'ailleurs dit en 2020. Mais espérons que cela ne serve pas de prétexte pour négliger à nouveau l'entretien courant car si c'est pour recommencer dans vingt ans, ça ne sert un peu à rien.

Concernant l'amélioration des performances énergétiques et l'adaptation nécessaire du bâti dans le parc public au changement climatique, cela fait sens et la communication de l'exécutif le vend d'ailleurs plutôt bien. En tout cas, sur le fond, nous sommes d'accord. Améliorer les performances énergétiques des bâtiments, c'est un gain de confort pour les résidents, c'est une économie globale substantielle – cela a été rappelé – sur les coûts de chauffage, et c'est bon pour la planète.

Désimperméabiliser les cours d'immeubles, les végétaliser lorsque cela est possible, permet une meilleure pénétration des eaux de pluie, de rafraîchir l'air en été et d'amoinrir la réémission des rayonnements infrarouges. Donc ce ne sont pas de simples effets d'embellissement, mais bien des actions qui diminuent l'effet d'îlot de chaleur urbain. C'est bon pour la planète et c'est un plus pour la qualité de vie des résidents. Ces deux indicateurs sont une boussole assez pertinente pour les politiques publiques.

Mais pour autant, peut-on faire tout et n'importe quoi sous couvert du Plan Climat ? Faire – nous vous y encourageons – ne dispense pas de faire bien. À moins d'admettre que votre politique n'est que celle du chiffre et des millions d'euros, et qu'au final vous vous fichez des résidents. J'ose espérer que non car, je vous l'ai déjà dit, ce qui est pour vous des données statistiques, des nombres d'immeubles rénovés, des nombres d'appartements en chantier, etc., sont un foyer pour les gens qui y vivent, c'est-à-dire l'élément central de l'intime, là où ils ont bâti tout ou une partie de leur vie. J'en ai d'ailleurs rencontré certains qui sont nés dans ce qui était à l'époque les habitats bon marché et dans lesquels ils habitent maintenant. Cela mérite quand même d'être respecté.

C'est un peu cela qui est paradoxal dans vos programmes : vous n'avez pas de référentiel normatif qui pourrait cadrer les interventions concrètes que vous réalisez, mais en même temps, vous appliquez froidement des critères standardisés sans tenir compte des spécificités individuelles. J'ai déjà pris cet exemple : vous voulez remplacer coûte que coûte des portes d'entrée, alors que certaines actuellement en place sont de qualité supérieure à celles que vous allez mettre. C'est un gâchis de temps, d'argent et de matériaux.

Derrière les belles paroles de la communication de l'exécutif, telles que « *la réponse appropriée et respectueuse du patrimoine, vertueuse pour la planète et ambitieuse pour ses occupants* », quelle est la réalité de vos programmes ? Je vous en ai déjà parlé, je vais vous transporter à nouveau boulevard Sault dans le 12^e, qui est un peu l'îlot témoin de vos programmes de rénovation. Ne t'inquiète pas, Adrien, le 11^e arrive. D'ailleurs, il est surprenant que vous n'en parliez pas dans cette communication parisienne. Je l'ai visité avec l'Amicale des locataires et je reste stupéfait à chaque fois que je reçois des nouvelles du chantier, à peu près deux ou trois fois par semaine. La réalité brute et factuelle de ces programmes, c'est :

- des défauts de sécurité du chantier ouvert aux quatre vents,
- des défauts de sécurité des immeubles dont les accès sont tout autant ouverts aux quatre vents, avec leur lot de squats des parties communes,
- le désamiantage, ce qui est plutôt une bonne chose, mais avec des résidus d'amiante entreposés sans protection et qui s'envolent dans la cour,
- les montages électriques, nouveaux mais défectueux et pas aux normes,

- les défauts des complexes d'étanchéité, avec les infiltrations qui vont avec, et les murs gorgés d'eau,
- le défaut du toit avec les dégâts des eaux qui l'accompagnent,
- les fenêtres étanches, les bonnes fenêtres modernes posées sur des huisseries anciennes et pourries, donc sans aucun gain thermique,
- et bien sûr vos inimitables colonnes VMC superflues, dont certaines passent au milieu des pièces.

Ensuite, je vais vous amener pas très loin de chez nous non plus, dans le 20^e arrondissement, à Vincennes 2. Je ne me prive pas de citer une partie du courrier du 18 novembre 2022 de Mme Eva SAS, députée Ecologiste de Paris, adressé au responsable d'Elogie-Siemp : « *Les habitants s'interrogent sur l'installation d'une VMC. Une telle modification de leur logement, notamment avec une réduction des surfaces et volumes, s'effectuerait alors même que, comme les documents techniques dont ils disposent l'attestent, la principale déperdition de chaleur qui se fait par les murs ne sera pas résolue avec l'actuel projet de rénovation* ». C'est dommage, c'est toujours un peu pareil avec les Ecolos : elle soulève des questions qui sont très pertinentes, mais pour faire quelque chose de vraiment concret – ils auraient pu le faire avec nous au Conseil de Paris quand nous sommes intervenus pour défendre les résidents –, là, il n'y a plus personne.

J'entends déjà notre collègue Adrien TIBERTI s'insurger du fait que j'utilise des adresses qui ne sont pas dans l'arrondissement. Oui, en allant voir des programmes plus avancés, on peut anticiper ce qui risque de nous arriver ici dans le 11^e arrondissement. C'est terrible, mais il y a une vie en dehors de son bureau. Mais comme j'ai envie de lui faire plaisir, passons au 11^e arrondissement, avec des adresses bien de chez nous :

- Ilot Ranvier. Nous en avons parlé il y a quelques mois. Les travaux ont débuté finalement il n'y a pas si longtemps, et déjà les déconvenues s'accumulent. Pour préparer cette intervention, je suis allé me renseigner à nouveau chez ceux qui y vivent là et, ô surprise, commencent déjà à pointer le bout de leur nez les défauts de sécurité du chantier, les malfaçons apparentes et même des éléments de structure qui commencent déjà à flancher. Ce n'est pas comme si nous ne vous avions pas prévenus, mais vous ne voulez rien écouter.
- Impasse Daunay. Ce n'est pas tout à fait une question de réhabilitation, mais plutôt un sujet de construction, mais cela fait sens dans le contexte : il y a une petite dizaine d'années, vous avez construit au n° 6 un petit immeuble, confié à Elogie-Siemp, dont vous avez souhaité recouvrir de lattes de bois les façades en béton. C'est vrai que c'est plus joli, au début du moins car après seulement deux ans, le bois avait délavé, c'est tout de suite moins joli. Et après huit ans, la couverture bois a dû être intégralement remplacée car tout avait pourri jusqu'au béton. Pourquoi ? Parce que la Ville avait réalisé des économies de bout de chandelle et utilisé du bois de qualité médiocre. Cette information ne sort pas de mon cerveau, qui n'y connaît pas grand-chose en bois de construction, mais de la bouche des responsables du chantier de rénovation dont c'est le métier.
- Ilot Chaillet. Je ne pouvais pas aborder le sujet des programmes de rénovation sans parler de cet îlot situé à quelques pas d'ici. Les travaux n'ont pas commencé donc je ne parlerai pas encore de malfaçons, mais d'un sérieux défaut de concertation parce que, contrairement aux belles paroles de la communication, vous refusez d'écouter quoi que ce soit et vous ne démordez pas de votre vision quand vous avez décidé. Vous avez décidé et c'est comme ça, même si vous avez tort. Je vous rappelle le principal point d'achoppement qui concerne l'installation des VMC de type Beaubourg dans les appartements. Alors que l'Amicale des locataires a pu vous produire plusieurs études et synthèses d'études démontrant l'inutilité

desdites VMC par rapport à la ventilation naturelle couplée aux qualités thermiques des murs en briques d'origine, vous n'avez pas été capables de produire la moindre étude, le moindre document scientifique allant dans votre sens. Mais vous avez décidé, donc c'est comme ça. Certes, vous avez reçu les résidents – je dis bien « reçu » et pas « écouté », ni même « entendu » – et les propos qui m'ont été rapportés par différentes personnes, que j'aurais donc tendance à croire, de la dernière réunion avec M. TIBERTI sont assez lunaires. En gros, c'était : nous la Ville, on sait mieux que vous, on sait ce qui est bon pour vous donc circulez, de toute façon, on finira par vous mettre dehors, et si les travaux vous gênent, vous n'avez qu'à aller dans votre maison de campagne. Désolé de vous décevoir, mais tout le monde n'a pas une maison de campagne et je voudrais voir votre réaction si je venais chez vous pour vous dire que je planterai une gaine VMC au milieu de votre salon parce que c'est comme ça et que si vous n'êtes pas content, vous n'avez qu'à aller dans votre maison de campagne. Est-ce là votre conception du respect des administrés ? En tout cas, ce n'est pas la mienne.

Vous l'aurez compris, nous concernant, c'est un oui à la rénovation nécessaire de notre parc social tant que vous ne le sacrifiez pas à l'entretien, et un oui aux objectifs du Plan Climat tant que les chantiers sont maîtrisés, de qualité et adaptés.

Pour terminer, je profite de l'occasion pour faire les explications de vote sur les trois projets de délibération DLH qui suivent, 2023 DLH 292, 176 et 280. Considérant que nous n'avons pas été alertés par les résidents contre programme objet, nous voterons pour ces projets. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. La rénovation énergétique des bâtiments est un véritable sujet que la Ville de Paris a pris en main depuis déjà un certain nombre de mandatures et qui avance. La rénovation énergétique des bâtiments dans les logements sociaux avance tout particulièrement avec les 1089 logements sociaux en cours de rénovation, et montre qu'il y a un véritable élan. Merci Adrien pour cette communication. Je voudrais revenir aussi sur la rénovation dans les copropriétés privées... »

M. TIBERTI : « J'en parlerai après. »

Mme MOREL : « D'accord. Je vais te poser tout de suite les questions et je ne reprendrai pas la parole après. On voit que la rénovation énergétique dans les bâtiments privés est prise en compte par la Ville de Paris et qu'il y a aussi un élan, mais que ça avance globalement moins vite. Malgré tout, je voudrais saluer la rencontre qui s'est déroulée la semaine dernière avec les copropriétés des bâtiments privés. Cette rencontre a vraiment été un succès puisqu'il y avait beaucoup de monde et beaucoup d'échanges. La semaine prochaine, il y aura aussi la rencontre avec les syndicats. Je pense que c'est une première. Je voulais saluer ce travail qui me semble aller dans le bon sens pour donner un vrai élan à la rénovation énergétique des bâtiments. Et si tu peux nous donner quelques chiffres, ce serait super. Merci. »

M. le Maire : « Absolument, merci beaucoup. Pas d'autre intervention ? Adrien TIBERTI pour répondre. »

M. TIBERTI : « Vous dites qu'on a passé vingt ans sans rénover. Je vous invite simplement à lire les ordres du jour du Conseil du 11^e arrondissement de ces 20 ou 25 dernières années pour voir que c'est faux. La cité Ranvier dont vous avez parlé ou le 1 place du Père Chaillet/175 avenue Ledru Rollin n'avaient pas été rénovés lourdement depuis leur construction, depuis 80 ou

90 ans, et sur cette période, la Droite a été très largement aux manettes dans le temps, plus que la Gauche, dans cette ville.

Il est intéressant que vous posiez la question des ascenseurs parce qu'il faut dire les choses. Quelle est la situation dans ce milieu et dont tout le monde souffre, que ce soit public ou privé ? Nous avons un quasi-monopole de fait, un trust avec trois entreprises qui se partagent officiellement et en bonne entente les marchés. Ce sont des lobbies suffisamment puissants pour avoir obtenu des changements réguliers de législation pour obliger les copropriétés privées et les bailleurs sociaux à faire des travaux importants sur les ascenseurs. Et ces gens-là ne suivent pas les obligations contractuelles qu'ils ont avec les copropriétés privées et les bailleurs sociaux. Je vous donne un exemple simple avec notre principale difficulté qui concerne les pièces de rechange : il y a une panne, un technicien vient rapidement puis dit qu'il faut changer telle pièce, et cette pièce sera disponible dans un mois. Ces entreprises ont fait des choix stratégiques d'économie qui consistent à ne plus avoir de stocks. Donc à chaque fois elles sont obligées de commander les pièces auprès des constructeurs, avec des délais qui sont inadmissibles quand on parle d'ascenseurs. Les délais de réparation et d'arrivée du technicien sont tenus dans la journée ou le lendemain, ces délais sont respectés. Mais quand le technicien vient pour dire qu'il n'y a pas la pièce, cela entraîne des délais qui sont ingérables pour la vie des gens. Et ça, c'est la vérité, M. MARTIN, c'est une vérité qui touche indistinctement le secteur public et les copropriétés privées. Je pense qu'il y a un certain nombre de gens autour de cette table qui ont un ascenseur en panne. C'est mon cas, mais je suis au premier donc je m'en sors avec ma poussette.

Vous parlez de délabrement et de décrépitude, ces mots sont beaucoup trop violents pour qu'on puisse vous accorder le moindre crédit. Ils vont en plus vous épargner de citer des adresses qui pourraient justifier votre propos. Donc c'est un problème un peu compliqué.

Vous avez parlé de la question des portes palières. C'est une question importante et je n'en ai pas parlé. Les programmes de rénovation énergétique intègrent très régulièrement le changement des portes palières, les portes d'entrée des appartements, parce que l'expérience prouve qu'ils font partie des plus importants ponts thermiques dans les appartements. C'est par là que rentre le bruit extérieur, celui de la cage d'escalier et ceux des voisins, et c'est un organe de sécurité très important contre les incendies et contre les cambriolages. C'est pourquoi, au-delà des questions du Plan Climat, les bailleurs ont le souci de changer systématiquement les portes palières pour des portes plus épaisses et plus isolantes. Dans quelques cas, les bailleurs sont confrontés au fait que les locataires, se substituant à leur bailleur, ont changé les portes et ont acheté des portes neuves, alors que c'est normalement une responsabilité du bailleur et non du locataire. Et ces portes, même si elles sont plus récentes que les portes d'origine, ne remplissent pas forcément les règles de sécurité incendie nécessaires, qui représentent le premier souci des bailleurs. Or, la responsabilité du bailleur est engagée sur la question de la sécurité incendie. Ce n'est pas pour rien que la législation dit que la porte est sous la responsabilité du bailleur. S'il y a un problème, même si ce n'est pas le bailleur qui a changé la porte, c'est le bailleur qui est responsable si l'incendie rentre par la porte palière. Donc c'est pour ça que c'est compliqué.

Je reviens sur le 1 place du Père Chaillet. J'ai bien compris que vous étiez en communication avec quelques locataires. Il se trouve qu'on a reçu l'Amicale et qu'on a fait une réunion de présentation des travaux et une réunion de présentation du chantier récemment. L'immense majorité des locataires sont très contents des travaux. Je vais vous prouver que vous êtes abusé par certains : quand vous parlez de gaine VMC au milieu du salon, c'est un non-sens absolu car la ventilation mécanique contrôlée (VMC) concerne exclusivement les pièces humides. C'est le principe de la ventilation contrôlée : l'air nouveau rentre par les fenêtres des pièces sèches (ces fenêtres neuves prévues exprès pour laisser passer un filet d'air) pour être happé vers les gaines de VMC qui se

situent dans les pièces humides (cuisine, salle de bain, toilettes). Puis les gaines de VMC partent des pièces humides et vont au plus vite dans les parties communes où on réutilise, dans le cas du bâtiment de la place du Père Chaillet, une vieille gaine de vide-ordure condamnée il y a quelques années pour des raisons d'hygiène. Donc la VMC part des pièces humides et va au plus près dans les parties communes soit en traversant la cloison, soit en traversant un couloir, mais jamais un salon. Si on vous a raconté cela, c'est qu'on vous a abusé et qu'on utilise la mauvaise foi pour refuser les travaux.

Vous avez bien compris que nous sommes pour les travaux, pour les gains de consommation d'énergie en faveur de la planète, et pour les gains financiers dans la consommation d'énergie en faveur des locataires. Oui, on avance et on multiplie les chantiers, on assume. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, merci pour votre grande pédagogie dans un sujet un peu technique et c'est utile de le faire parce qu'on peut rapidement partir sur des considérations décalées.

Je voudrais souligner le rythme auquel nous faisons ces rénovations. Les engagements qui ont été pris pour respecter le Plan Climat, et les objectifs de décarbonation, de baisse de consommation d'énergie et de meilleure isolation dans le bâtiment, au niveau national comme au niveau parisien, sont compliqués à atteindre. Mais la trajectoire sur laquelle se trouve aujourd'hui le logement social est en ligne avec ces objectifs et ce n'est pas du tout le cas dans le secteur privé. Donc la Ville est bien exemplaire. Ces chantiers ne sont jamais simples, il est toujours facile de trouver des dysfonctionnements. En revanche, ces entreprises montent en compétences et cela crée un vivier économique qui permet ensuite aux copropriétés privées de pouvoir bénéficier de ces gains de compétences parce que ce sont des sujets encore récents qui montent en puissance. Le pouvoir public assume donc pleinement son rôle, il avance au rythme prévu par les engagements très ambitieux qui ont été pris et permet au secteur de mieux se structurer. Donc je voudrais voir ces aspects positifs et je vous donne rendez-vous après les travaux. En général, les habitants de ces logements comprennent rapidement l'intérêt de ces travaux quand ils voient arriver leur facture énergétique.

On passe à la partie privée de la communication ? »

M. TIBERTI : « Oui, j'enchaîne. M. le Maire, vous avez emprunté une partie de ma transition parce que ce que j'allais expliquer que, contrairement à ce que laissait sous-entendre M. MARTIN, le logement social est mieux loti que le logement privé. Il n'y a ni délabrement ni décrépitude. Les étiquettes énergie F et G, les plus mauvaises, représentent seulement 1 % du parc social de la Ville. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans le parc privé parce que c'est là où l'on trouve les pires passoires thermiques. On a pris les choses à bras-le-corps, avec une difficulté, le fait que dans le logement privé, la décision des travaux se prend en assemblée générale des copropriétaires. Il faut donc convaincre une majorité de copropriétaires de faire les travaux et il faut qu'ils aient les moyens de financer ces travaux. La plupart des propriétaires n'ont pas la surface financière de la Ville de Paris ou des bailleurs sociaux pour financer les travaux.

Quand on met en place le programme « Eco-rénovons Paris » (maintenant Eco-rénovons Paris+), nous mettons beaucoup d'argent sur la table, soit plus de 60 millions d'euros. Le premier aspect de notre politique est l'accompagnement des copropriétés privées. Joëlle MOREL faisait référence à la réunion publique d'information que nous avons organisée, elle constitue la première étape. Ensuite, nous mettons à la disposition de ces copropriétés privées, des agents de la Ville, des ingénieurs qui les aident à s'y retrouver dans tous les besoins et toutes les étapes de la

rénovation thermique. Donc les diagnostics puis la recherche des entreprises. Il y a tout d'abord une aide technique.

Après, il y a une autre aide, toujours technique, mais dans l'ingénierie financière. La Ville assure le rôle de guichet de l'État. L'État a, par délégation à l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, confié à la Ville de Paris la distribution des aides d'Etat qui vont participer au financement des opérations de rénovation des copropriétés privées. La Ville réintervient encore une fois derrière dans des aides individuelles spécifiques aux copropriétaires modestes car tout le monde n'a pas le même niveau de revenus dans une copropriété. Certains peuvent investir dans la rénovation d'un immeuble et d'autres ne le peuvent pas. Des travaux sont votés et des gens se retrouvent ainsi en difficulté. Donc on aide les copropriétaires modestes dans ces cas-là et on intervient encore après dans le choix d'exonérer de taxes foncières les immeubles qui ont bénéficié d'importants travaux de rénovation.

Je vous donne quelques chiffres :

- La première partie de notre action est appelée « coach copro ». Au-delà du langage qui peut être insupportable, on en comprend bien l'idée, c'est-à-dire d'aider les copropriétés à monter des dossiers de rénovation. Il y a eu trois fois plus de dossiers entre 2021 et 2022. On n'a pas encore les chiffres de 2023 mais l'augmentation est là.
- Sur les diagnostics, donc une étape beaucoup plus avancée, on est à cinq fois plus de dossiers à l'échelle parisienne. Le 11^e arrondissement est dans la moyenne, on l'a vu lors de la réunion publique.
- Sur les chantiers mis en route, on en est à trois fois plus en 2022 par rapport à 2021. Les dépenses de la Ville, le budget d'investissement que la Ville a choisi de mettre sur cette question, correspond à 125 millions d'euros pour les années à venir. Et puisqu'il faut être juste sur ce sujet de la rénovation thermique des copropriétés privées – M. POITOUX n'est pas là pour m'entendre, tant pis pour lui –, l'Etat a aussi fait le choix de dépenser beaucoup plus d'argent, en quadruplant les crédits de paiement à l'échelle de Paris pour les cinq années à venir.

Je note quand même au passage que le gouvernement actuel fait des efforts sur les copropriétés privées qu'il ne fait pas sur le logement social. Il préfère soutenir les propriétés privées plutôt que les locataires du parc social et les bailleurs pour rénover le parc. Ce sont des choix politiques, ce sont des choix de classe auxquels nous sommes habitués. Mais il s'agit de rénover rapidement le parc de logements à Paris et en France, qu'il soit privé ou public, pour réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre parce que c'est maintenant qu'il faut le faire si on veut limiter le réchauffement climatique. J'insiste dessus parce que cela justifie la politique d'investissement lourd que mène la Ville de Paris aujourd'hui. Je ne veux pas préempter les débats budgétaires qui seront ceux du Conseil de Paris en décembre, mais s'il y a une question où la nécessité des investissements publics est forte et maintenant indépassable, c'est évidemment la question de la rénovation thermique. C'est maintenant qu'il faut réduire notre émission de gaz à effet de serre pour éviter un trop important réchauffement climatique.

Je remercie Joëlle MOREL d'avoir fait allusion aux réunions publiques, passées et à venir avec les syndicats, qui prouvent l'intensité du travail que l'on mène avec les services de la Ville pour emmener tout le monde, en tout cas le plus de copropriétés privées possible, vers la rénovation thermique des logements.»

M. le Maire : « Merci beaucoup M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est vrai qu'il est plus facile de rénover des bâtiments quand vous avez 8 milliards d'euros de budget annuel et 11 milliards de dettes.

Sur la rénovation des copropriétés privées, je commence à avoir une petite habitude puisque la mienne est en plein dedans depuis quelques années. Et même si la communication use et abuse assez outrageusement des superlatifs, je dois avouer que votre action en la matière est assez intéressante à plus d'un titre.

Sur le plan de la méthode tout d'abord. Pour une fois, la Ville de Paris sort de son sempiternel leitmotiv sur les propriétaires qui sont, bien sûr, d'infâmes marchands de sommeil, pour utiliser plutôt le levier de l'accompagnement et de l'incitation. C'est un levier beaucoup plus puissant. On peut vociférer sur les propriétaires comme le fait régulièrement notre collègue TIBERTI, avec des résultats somme toute assez minimes, ou au contraire les traiter comme des partenaires, avec des résultats bien plus notables. Je suis heureux que la Ville ait choisi cette dernière méthode. Je souligne aussi que c'est cette voie choisie par la Ville qui a convaincu ma propre copropriété à lancer ces projets longs de rénovation énergétique, après un vote quasi unanime de l'assemblée générale.

Ainsi, si l'accompagnement financier est notable, important et mérite d'être souligné – je pense notamment à l'exonération de taxes foncières, après 62 % d'augmentation, on ne crache pas sur trois ans de répit –, l'accompagnement technique est capital. Les embûches techniques qui se dressent sur le chemin des syndicats ou des conseils syndicaux dès l'initiation de ces projets sont si nombreuses qu'ils auraient tôt fait d'en décourager plus d'un. Et à ce titre, je veux saluer le travail de l'Agence Parisienne du Climat (APC) : grâce à leur répondant technique et leur précision. L'APC produit un accompagnement de grande qualité qui a sûrement évité à de nombreuses éponges d'être jetées.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, des améliorations peuvent encore être apportées à ces dispositifs. Par exemple, le document parle de « stratégie de communication renforcée » mais celle-ci gagnerait à être encore accrue car nombreux sont encore ceux qui ne connaissent pas tous ces dispositifs ou ne savent pas toujours où s'adresser. De même, la communication parle de l'explosion des inscriptions au coach copro, et c'est totalement vrai, mais cela se fait parfois au prix des délais de réponse qui sont de plus en plus longs. C'est normal, c'est mathématique. Il s'agit d'une voie d'amélioration qui pourrait être creusée.

Enfin, des dispositifs de commandes groupées ou d'accord-cadres avec des fournisseurs, qui sont absents des programmes actuels, et auxquels on pourrait réfléchir, permettraient des gains d'économie d'échelle assez substantiels et seraient susceptibles de décider les copropriétaires les plus timorés. Je vous le dis, c'est du vécu. C'est donc peut-être un dispositif sur lequel la Ville pourrait réfléchir.

Vous l'aurez compris, c'est une appréciation plutôt positive que je porte à cette politique municipale d'accompagnement de la rénovation des copropriétés privées – donc un peu à rebours de la précédente – même si elle comporte des axes d'amélioration qui pourraient être facilement corrigés. Sur ce point, je considère que la politique municipale va dans le bon sens. Effectivement, il faut agir sur les deux leviers, sur le parc social avec les réserves que j'ai rappelées, et sur le parc privé. Et je trouve que la façon d'encourager le parc privé à le faire, pour une fois, mérite d'être soulignée.

Pour conclure sur ces interventions sur les projets de délibération DLH, je voudrais vous donner la dernière explication de vote sur le 2023 DLH 287 – parce que je sais qu'Adrien TIBERTI aime

bien que je fasse des interventions groupées – pour lequel nous voterons pour aussi. C'est à la fois un dispositif et une délibération qui sont assez intéressants pour réserver des contingents de logements sociaux au personnel de l'AP-HP. C'est une demande qui va dans le sens de l'histoire. C'était d'ailleurs parmi nos propositions en 2020, avec Rachida DATI, pour loger à Paris ceux qui font vivre Paris. Nous attendons donc avec impatience la mise en œuvre de ce dispositif, et dès maintenant, nous en partageons les objectifs et souhaitons pour le futur d'autres conventions, par exemple avec la Préfecture de Police ou avec l'Education Nationale. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je ne sais pas si cela appelait une réponse. »

M. TIBERTI : « Deux ou trois choses. Je parle des méchants copropriétaires privés parce que mon souci premier est causé par ceux qui laissent des logements vides dans l'arrondissement : 9000 logements vides dans l'arrondissement. J'espère que vous les condamnez aussi quand il y a autant de demandeurs de logements sociaux, et surtout quand il y a autant de personnes mal logées ou à la rue. Donc, oui, il faut dénoncer sempiternellement ceux qui sont propriétaires de logements qu'ils ne cherchent pas à les occuper.

Sur les délais de réponse trop longs, vous dites que c'est la principale piste d'amélioration à faire. Je suis d'accord avec vous, la Ville de Paris, la majorité municipale est d'accord avec vous, et c'est d'ailleurs pourquoi qu'elle va procéder à des embauches de fonctionnaires. Eh oui ! Je vous le dis parce qu'au Conseil de Paris, vos amis politiques refusent régulièrement, par principe, toute augmentation du nombre de fonctionnaires municipaux. Pour mettre en œuvre des politiques, y compris des politiques qui sont absolument nécessaires, vous l'avez très bien dit, il faut plus d'agents et c'est comme ça.

Sur le projet 2023 DLH 287 (adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat), je vais le présenter puisque vous en parlez. Il s'agit d'une convention entre la Ville et l'AP-HP pour mettre à la disposition de l'AP-HP 500 logements sur 5 ans, donc 100 par an, pour permettre à l'AP-HP de loger ses agents à proximité des hôpitaux parisiens, pour les nécessités de service que vous avez tous bien en tête. C'est une politique récurrente, donc il s'agit simplement d'une nouvelle convention. La dernière avait cinq ans, on remet donc cinq ans et 500 logements.

On fait cela malgré la mauvaise politique de logement de l'AP-HP, qui est propriétaire d'un très important parc de logements dans la capitale, dont près de 2000 logements dans le 11^e arrondissement. Elle a fait le choix de déconventionner et de reprendre en gestion directe tous ces immeubles au fur et à mesure de la fin des baux. Les immeubles étaient tous gérés par des bailleurs sociaux, dont c'est le métier, et l'AP-HP les reprend en gestion directe, avec une conséquence fâcheuse : au moment où ces immeubles sont sortis du parc social, les baux des locataires sont changés et on passe de baux de HLM classiques à des baux de logement de fonction. Donc du jour au lendemain, les retraités reçoivent un courrier leur ordonnant de partir. On parle ici de retraités qui ont passé 40 ans à l'AP-HP, qui ont majoritairement des retraites faibles, et à qui on dit de partir, au mépris de la loi, parce que bien souvent ces retraités ont plus de 75 ans, ce qui rend impossible la résiliation de leur bail devant un juge et leur expulsion. Je reçois des personnes âgées qui me disent que leur immeuble a été déconventionné au 1^{er} janvier et que trois jours après, ils ont reçu un courrier de l'AP-HP leur disant de partir. Une personne avait 85 ans et 1.300 € de retraite, et ne savait où aller. Je lui dis : « Rassurez-vous, ils font ça, c'est

monstrueux et c'est dégueulasse, mais vous avez quand même le droit de votre côté, ils ne pourront pas vous foutre dehors tant que vous payez vos loyers ».

Il existe des conventions avec le Rectorat de Paris. Les logements que le Rectorat met à disposition de ses agents sont exclusivement des logements de la Ville de Paris parce que c'est l'administration de l'État la plus nombreuse et c'est la seule qui n'a pas de parc de logements. Par ailleurs, je vous rassure, pour toute une série d'autres ministères, notamment les Ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances ont des parcs importants à leur disposition qui permettent de loger par leurs propres moyens – quasiment tous aux Finances, les autres peut-être un peu moins – leurs agents en ville. La mise à disposition de logements par la Ville auprès d'eux est donc moindre que pour l'AP-HP et pour l'Education Nationale. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Adrien TIBERTI. Je voulais aussi associer Chloé SAGASPE qui a participé au Forum de la copropriété qui a été salué et souligné tout à l'heure. C'est vrai qu'il s'agit d'initiatives qui sont heureuses et le fait de voir aujourd'hui de nombreux copropriétaires du 11^e venir à ces forums – on peut parler quasiment d'un décuplement par rapport aux éditions précédentes – est un bon signe. Malheureusement, les moteurs de ce décuplement sont moins positifs : ce sont l'augmentation de l'énergie et l'inflation qui réduisent les choix et les gens en viennent donc à prendre ces décisions qui n'en restent pas moins très onéreuses.

Chers collègues, il s'agissait de communications sans vote. Je vais vous proposer de reprendre le fil de l'ordre du jour. »

ETAT SPECIAL D'ARRONDISSEMENT 2024

11202323 – Adoption de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'exercice 2024

M. le Maire : « Rosalie LAMIN nous ayant rejoints, nous allons évoquer l'adoption de l'état spécial du 11^e arrondissement pour 2024. Il s'agit aussi d'un sujet récurrent. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. L'état spécial d'arrondissement (ESA) se compose de 3 dotations : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement. Il doit être adopté en équilibre, avec des recettes égales aux dépenses.

Le budget primitif (BP) de l'ESA pour 2024 s'élève au total à 9.862.867 €, décomposés comme suit :

1. La dotation d'animation locale (DAL) : 845.809 € au BP 2024 (soit 60.802 € de plus qu'en 2023). Elle se décompose en 3 sous-dotations :

- a) Les crédits pour travaux urgents (réparation, remise en peinture, mises aux normes liées au système sécurité incendie, etc. de tous nos équipements de proximité) qui s'élèvent à 377.135€ (soit 40.600 € de plus qu'au BP 2023).
- b) Les crédits d'animation locale, soit 452.144 € (20.134 € de plus qu'au BP 2023). Cette dotation permet de financer :
 - des dépenses récurrentes telles que, par exemple les commémorations (dépôt de gerbes), les retransmissions du Conseil d'arrondissement sur internet ainsi que l'impression et le boîtage du journal « Le Onzième en Mouvement ».

- des animations ponctuelles, comme par exemple le Salon de l'artisanat, le Forum de rentrée des associations ou encore la programmation culturelle de la Mairie.

c) Les crédits d'animation des conseils de quartier selon les montants fixés par délibération, soit un total de 16.530 € pour les 5 conseils de quartier (montant strictement identique à 2023).

2. La dotation d'investissement (DIV) : 375.890 € au BP 2024 (stable par rapport à 2023). Ces crédits d'investissement servent à acquérir des biens venant enrichir le patrimoine de l'arrondissement. Il s'agit principalement de l'achat de mobiliers et de matériel (bureaux, armoires), et de travaux visant à une amélioration des bâtiments publics (restructuration, mise en sécurité). Ces crédits comprennent notamment les crédits d'investissement des conseils de quartiers (41.320 € soit 8.264 € par conseil).

3. La dotation de gestion locale (DGL) : 8.641.167 € au BP 2024 (1.086.277 € de plus qu'au BP 2023). Cette dotation permet de financer le fonctionnement des 189 équipements de proximité inscrits à l'inventaire du 11^e arrondissement. Le seul coût des fluides (factures de gaz, d'électricité, de chauffage urbain ainsi que l'eau des écoles et de la Mairie) représente 2.300.195 € au BP 2024, soit presque 27% du montant de la Dotation de Gestion Locale.

Hors fluides, les crédits de la DGL, répartis entre les 15 fonctions la constituant, s'élèvent à 6.340.970 €, soit +3% (+180.262 €) par rapport à 2023. Cette progression de +3% s'explique essentiellement par la hausse prévue du coût de l'eau, qui se répercute sur les coûts de fonctionnement des équipements de proximité. Par exemple, +46.313 € pour les bains-douches Oberkampf.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Merci. »

M. le Maire : « Merci, chère Rosalie LAMIN. Voilà une présentation très précise. Nous avons à l'euro près tout le détail de ce budget. Nelly GARNIER s'est inscrite. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire, chers collègues. Comme chaque année, on s'abstient sur l'état spécial pour renvoyer le débat au Conseil de Paris. »

M. le Maire : « C'est cohérent. Merci pour votre intervention. Pas d'autre intervention ? Non. En tout cas, la bonne nouvelle de cette délibération est que la Mairie est dotée de moyens qui lui permettent de fonctionner et que l'Hôtel de Ville a fait les efforts nécessaires pour accompagner les hausses de fluides, comme Rosalie LAMIN l'a bien résumé.

Je vous propose de voter cet état spécial qui est indispensable pour notre bon fonctionnement. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Il est adopté, merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**2023 DSOL 146 – Subventions (457.661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité**

M. le Maire : « Nous reprenons l'ordre exact de l'ordre du jour. Je tenais à saluer le fait, parce qu'une fois n'est pas coutume, que vous avez été très sélectifs dans vos inscriptions, ce qui va nous permettre d'avoir une séance rassemblée sur l'essentiel. Il est vrai que beaucoup des délibérations sont récurrentes et qu'elles ne font donc pas vraiment l'objet de débat.

L'inscription suivante concerne la délibération 2023 DSOL 146. Sofiane KADDOUR-BEY va la présenter et Nelly GARNIER se prépare pour son intervention. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire, chers collègues. C'est une délibération qui nous invite à voter des subventions pour les centres sociaux et espaces de proximité, qui sont des équipements de proximité indispensables au lien social et à l'animation des quartiers. On ne peut que saluer leur travail au quotidien, tout particulièrement dans la période que nous vivons.

Il est prévu notamment de revaloriser la dotation globale de fonctionnement de cinq centres sociaux, dont Le Picoulet dans notre arrondissement, au moyen de subventions complémentaires dans le cadre de conventions pluriannuelles 2021-2023. Le Picoulet est un centre social situé dans le quartier Politique de la ville, qui mène une action sociale globale ayant pour principe de base de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des personnes auxquelles elle s'adresse. Elle organise des activités intergénérationnelles d'animation, de formation, de réflexion pour un public notamment marginalisé et isolé. Il est proposé de revaloriser l'aide compensatrice aux charges de loyer du centre social Le Picoulet en lui attribuant une subvention complémentaire de 3300 €. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « M. le Maire, chers collègues. J'ai souhaité, à l'occasion de cette délibération, pouvoir tenir un propos général qui vaudra pour l'ensemble des délibérations de ce Conseil liées au Picoulet et à La Petite Rockette. Nous allons examiner plusieurs délibérations aujourd'hui, avec à chaque fois de petits montants comme celui-là, environ 3.000 €. Mais je pense qu'il est important, dans un souci de transparence démocratique, de dire aux Parisiens les montants globaux car 2,3 millions d'euros de subventions ont été attribués au Picoulet depuis 2020, et plus d'un million d'euros sur la seule année 2023. Depuis 2020 – j'avais déjà eu l'occasion de le dire – ce sont près de 1,5 million d'euros de subventions pour la Petite Rockette, et depuis le début de l'année 2023, plus de 400.000 €. Ce sont des montants extrêmement importants.

Il y a des actions que nous soutenons et pour lesquelles nous voterons pour. Je pense notamment aux actions du Picoulet en direction des familles monoparentales en hôtel social. Mais cela n'exclut pas que la plus grande rigueur et la plus grande vigilance soient garanties dans la gestion de l'argent des Parisiens. C'est pour cela que notre groupe aimerait qu'au lieu de voter 1.000 € par 1.000 € et finalement presque sous cape si je puis dire, nous puissions disposer de synthèses globales par association, en particulier pour ces associations qui reçoivent des montants très importants. De la même manière, nous souhaiterions pouvoir avoir une synthèse annuelle du montant global des subventions aux associations. Le montant annuel des subventions aux

associations, c'est 250 millions d'euros par an, donc un montant très important. Et c'est l'argent des Parisiens.

Il y aura le débat d'orientation budgétaire au prochain Conseil de Paris. Je rappellerai juste quelques points : quand la Ville de Paris est endettée à hauteur de 10 milliards d'euros, quand nous accusons une baisse des recettes importante liée notamment à la baisse des transactions immobilières, il est normal que toute dépense engagée soit justifiée auprès des Parisiens et de leurs représentants. C'est le point que je voulais rappeler ce soir. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je pense que cela dépasse largement la question du Picoulet. Sofiane KADDOUR-BEY pour répondre ? »

M. KADDOUR-BEY : « Oui, merci M. le Maire. Je voudrais dire à l'opposition que vous choisissiez bizarrement les associations que vous pointez du doigt. Le travail du Picoulet est quand même difficilement contestable. La synthèse et les chiffres annuels se trouvent dans leur compte de résultat qui est joint au dossier. Le Picoulet, c'est 90 % de subventions au niveau des produits. Sans l'argent public, ces centres sociaux ne fonctionneraient pas et ce serait au détriment des bénéficiaires, ce qui serait catastrophique sachant que l'État n'aide pas non plus.

Donc interpellé sur ce point me paraît hors de propos. Je l'ai dit en introduction, on vit quand même une période où des gens ont des difficultés, ils sont de plus en plus isolés et ont besoin de lien social. Si le centre social ne le fait pas, on ne peut pas aller faire du tri sur chaque action du centre social. Vous le faites, c'est votre responsabilité. Après deux années très difficiles pour le centre social à cause du Covid, avec des difficultés énormes qui subsistent, et si vous regardez les documents joints à cette délibération, le compte de résultat 2022 du Picoulet est excédentaire. Il ne le serait pas sans l'aide publique, notamment l'aide de la Ville de Paris.

Je vous laisse à vos débats budgétaires au niveau du Conseil, mais au niveau de l'arrondissement, le Picoulet est indispensable. On a besoin du Picoulet dans le quartier Fontaine au Roi, et plus largement sur tous nos grands projets, notamment sur celui que vous avez cité, les familles à l'hôtel, dans lequel il est partie prenante. On est très contents de l'avoir dans le groupe de travail sur les familles à l'hôtel que nous conduisons. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous concède sans mal qu'il y a parfois des imperfections, mais en principe, les fiches de présentation des associations qui accompagnent les délibérations portant des subventions comprennent la part des subventions dans le budget – comme c'est le cas ici – ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble, portant sur l'ensemble des subventions attribuées à l'association.

Au-delà de cette remarque, j'ajouterai que le compte administratif – comme vous êtes Conseillère de Paris, vous êtes amenée à vous prononcer sur ce compte administratif chaque année – est le document adopté par le Conseil de Paris qui contient une annexe récapitulant toutes les subventions apportées aux associations. Et ce document comprend tous les concours, c'est-à-dire les subventions en argent, mais aussi les apports en nature. Quand un local est mis à disposition, c'est un apport en nature qui est valorisé et retranscrit dans ce document. C'est un document qui est adopté tous les ans par le Conseil de Paris et qui recense pour chaque association l'ensemble des produits qu'elle reçoit.

Effectivement, on peut regretter le fait qu'aujourd'hui, plus encore quand on est en quartier Politique de la ville, on se retrouve à avoir une multiplication des dispositifs de subvention. Je suis le premier à le déplorer. Je trouve que le fonctionnement des subventions en quartier Politique de

la ville est devenu un maquis invraisemblable. À chaque fois, on réunit la Région, l'État, la Ville, les différentes directions, la Mairie, etc., pour se mettre d'accord sur des montants de 500, 1000 ou 1500 €. Je trouve que c'est relativement inefficace mais pour autant nécessaire parce que ces quartiers ont besoin de cet argent et de cette solidarité. Est-ce que l'administration pourrait s'organiser autrement ? Je pense que oui. On peut déplorer le fait que beaucoup de ces structures, notamment celles qui répondent à des demandes publiques, sont aujourd'hui contraintes de répondre à des appels à projets et à des appels à manifestation d'intérêt parce qu'il doit y avoir une mise en concurrence. C'est la réglementation actuelle qui les soumet à ce régime et qui les oblige à répondre à des mises en concurrence sur divers projets. Cela multiplie les dossiers, donc cela multiplie les petites subventions.

L'ancien fonctionnement était quand même plus lisible parce que la collectivité pouvait, à travers une subvention, décider de soutenir globalement la structure. Ce n'est plus possible aujourd'hui à cause de ces codes des marchés publics qui ont été réformés les uns après les autres, pour de bonnes raisons, pour éviter des distorsions, notamment dans des champs concurrentiels par exemple. Néanmoins, le résultat n'est pas très efficace, je trouve, mais c'est le code des marchés publics qui nous l'impose, y compris pour les associations.

Il y a beaucoup de dimensions dans votre intervention qui font que c'est facile de dénoncer et je fais partie de ces gens qui regrettent cette complexité pour les associations. Mais il ne faut pas rejeter la faute sur la seule Ville de Paris ou ses services, c'est un état de fait qui concerne l'ensemble de notre pays et les dispositions que le législateur a voulu nous imposer. J'ai vu que Christophe HARNOIS souhaitait compléter. »

M. HARNOIS : « Oui, je souhaite m'associer pleinement aux propos de Sofiane KADDOUR-BEY sur le Picoulet parce que c'est un centre social qui est au cœur d'un quartier qui a besoin de solidarité et de lien social. Ils ont récemment inauguré leur salle principale au cœur du Picoulet, salle refaite grâce aux subventions et qui permet aux habitants de s'y retrouver et de développer des actions, notamment à destination des seniors. Ce qui ressortait de mes échanges avec le directeur du Picoulet, c'était l'isolement de plus en plus important des seniors. D'être auprès des habitants et de répondre à leurs besoins, c'est le cœur des actions des associations. »

D'une manière générale, ce débat sur les subventions des associations ne doit nullement remettre en cause leur importance capitale. Pendant le Covid, elles ont eu un rôle essentiel dans les actions de solidarité. Sans ces associations, je crois que nous n'aurions pas tenu de la même manière. Aujourd'hui, quelles qu'elles soient, elles poursuivent leurs actions dans des domaines très variés : la culture, la solidarité, le sport, des actions qui sont essentielles pour le bien-être des habitants, pour répondre à tous les besoins des citoyens. Je ne sais pas si vous y êtes allés cette année, mais quand vous prenez le temps d'échanger avec les associations qui sont réunies au Forum des Associations, vous vous rendez encore plus compte de la diversité de ces associations et de leur rôle essentiel. Je voulais vraiment dire ces mots pour rappeler leur rôle, leur importance. À mes yeux, il n'y a pas de sujet sur ces aides. Les associations ont un rôle vraiment important pour notre ville et notre 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Absolument. Et on voit que quand l'Etat retire des aides du type adultes relais dans ce quartier, vous m'avez entendu à plusieurs reprises sur ce sujet, ce sont des structures qui ferment. Il y en a plusieurs ces dernières années et ce sont les habitants qui en subissent directement les conséquences. »

Je vous propose de passer au vote sur cette subvention particulièrement importante, pour le Picoulet notamment. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 292 – Subventions complémentaires (1.762.692 euros) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP**2023 DLH 280 – Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP (14.849.161 euros)**

M. le Maire : « Je n'ai pas d'inscription sur le reste des projets de délibération. Je vous propose donc de passer au vote sur les projets de délibération sur lesquels il y a des départs d'élus en raison de leur fonction.

2023 DLH 292 et 2023 DLH 280 sont des projets concernant des opérations de logements sociaux de la RIVP, donc son président David BELLARD ne prend pas part au vote. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. L'avis est donc favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAE 109 – Subventions (200.000 euros) et conventions avec 3 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et quatre réseaux de l'IAE**2023 DAE 155 – Subventions (511.000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique**

M. le Maire : « 2023 DAE 109 et 2023 DAE 155 concernent deux subventions pour un certain nombre de structures d'insertion par l'activité économique, notamment la Petite Rockette. Donc Delphine TERLIZZI ou son mandataire se déporte. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAE 156 – Subventions (490.000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

M. le Maire : « 2023 DAE 156, subventions à des structures menant des structures d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles, dont les bénéficiaires sont la Régie de quartier Fontaine au Roi. Donc nous avons les déports de Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY, Dominique KIELEMOËS, Joëlle MOREL. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	4
POUR	25	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous en venons au vote global sur les autres délibérations :

- **2023 DLH 176** Réalisation au 3 passage Salarnier (11e) d'un programme de rénovation de 16 logements et d'un îlot de fraîcheur par Habitat Social Français (HSF) - Subvention (304.125 euros)
- **2023 DLH 287** Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat
- **2023 DSOL 134** Subventions (3.000 euros) à 2 associations et convention pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel
- **2023 DSOL 119** Subventions d'investissement (2.180.636 euros) et conventions avec 10 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité
- **2023 DSP 3** Dotations (4.218.240 euros) et avenants pour le financement des centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux

- **2023 DFPE 172** Subvention complémentaire (600.000 euros) et avenant n°3 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile
- **2023 DFPE 174** Subvention complémentaire (450.000 euros) et avenant n°3 avec la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2023 DFPE 176** Subvention complémentaire (400.000 euros) et avenant n°3 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2023 DFPE 177** Subvention complémentaire (450.000 euros) et avenant n°3 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2023 DFPE 180** Subvention complémentaire (100.000 euros) et avenant n°4 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant
- **2023 DFPE 157** Subventions (163.650 euros) et conventions avec 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges
- **2023 DFPE 171** Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école
- **2023 DEVE 66** Subventions (127.859 euros en investissement et 9.832 en fonctionnement) aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire
- **2023 DASCO 112** Caisse des écoles du 11e arrondissement – Versement d'une subvention exceptionnelle (622.060 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- **2023 DASCO 107** Dotations complémentaires de fonctionnement (11.862 euros), subventions d'équipement (36.490 euros) et subventions pour travaux (127.743 euros) à divers collèges publics parisiens
- **2023 DAE 159** Subventions (590.000 euros) et avenants avec 16 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire
- **2023 DAE 198** Conventions et subventions (307.000 euros) pour l'implantation immobilière de 4 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire
- **2023 DAE 160** Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement (125.000 euros) et d'investissement (194.600 euros) en faveur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire
- **2023 DAE 296** Appel à projets "Soutien aux commerces culturels parisiens : accessibilité, diversité et transition énergétique" - Subventions (400.000 euros) et conventions avec 31 commerçants
- **2023 DU 149** Classification de nouvelles voies du 11e au titre des droits de voirie
- **2023 DDCT 117** Budget participatif - Subvention d'investissement (500.000 euros) et convention avec l'Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation culturelle (AGECA)
- **2023 DDCT 55** Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (100.000 euros) à 7 associations

- **2023 DDCT 105** Subventions à 6 associations et au GIP-RE (67.800 euros) pour l'accompagnement des collégiens en quartiers prioritaires et de leurs familles pour leur réussite scolaire et leur épanouissement
- **2023 DDCT 76** Soutien aux 4 accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires - Subventions (80.000 euros) à 4 associations
- **2023 DDCT 103** Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (250.387 euros) à 59 associations
- **2023 DJS 26** Transformations Olympiques - Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »
- **2023 DAC 114** Subventions (28.500 euros) aux 4 Arts Paris Centre, Artistes à la Bastille (11e), Cercle municipal des Gobelins (13e), Ateliers d'artistes de Belleville (20e), Artistes de Ménilmontant (20e) et Ateliers du Père Lachaise (20e)
- **2023 DAC 405** Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions
- **2023 DAC 414** Subvention (1.500 euros) à l'association 4 Link au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Je vous propose donc un vote global. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202348 – Vœu relatif à un nouveau souffle des processus participatifs pour faire vivre la démocratie locale à l'échelle du 11e arrondissement [groupe Ecologiste du 11e]

M. le Maire : « Il nous reste un vœu et trois questions orales. Le vœu est présenté par Nour DURAND-RAUCHER. Je vais lui donner la parole. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci beaucoup, M. le Maire. Nous sommes dans une période difficile, les mauvaises nouvelles facilement accessibles sur nos écrans s'enchaînent, elles sont terribles évidemment pour les premiers concernés. Mais le rythme est aussi difficilement soutenable par celles et ceux qui en sont seulement spectateurs. Le sentiment d'impuissance peut leur produire désespoir, déprime et résignation. Nous, élus locaux, avons pour mission de représenter nos concitoyennes et nos concitoyens. La période nous oblige, sans doute plus encore qu'avant, à percevoir et à permettre aux énergies et volontés citoyennes de trouver un débouché.

À cette fin, dans le 11^e arrondissement, beaucoup d'initiatives existent : transformation des maisons des associations en Maison de Vie Associative et Citoyenne, installation de kiosques citoyens, création de la Carte citoyenne, évolution de la Charte de la participation, création des Volontaires de Paris. Mais aussi le fonds de participation des habitantes et des habitants dans les quartiers Politique de la ville, Budget Participatif, nouvelles opérations « Embellir votre quartier », plateformes numériques participatives. Je n'oublie pas les instances participatives au niveau parisien : assemblées citoyennes, Conseil parisien des Européens, Conseil des jeunes, Conseil de la nuit, etc. Dans le 11^e, un Conseil citoyen dans le quartier Politique de la ville, cinq conseils de quartier, un Conseil des seniors, un Conseil des enfants et le pré-Conseil pour préparer notre conseil municipal.

Entendons-nous bien, la profusion pourrait être intéressante. D'ailleurs, en début de mandat, nous nous sommes félicités – Ecologistes en particulier – de la mise en place du pré-Conseil ou de la diffusion du Conseil d'arrondissement en direct. Je tiens aussi à saluer le dynamisme de la qualité de notre Maison de la Vie Associative. Heureusement, il y a évidemment des réussites.

Mais est-ce que les habitantes et les habitants du 11^e arrondissement s'y retrouvent ? Je constate un écart entre la multiplication de l'ensemble de ces dispositifs et la frustration de plusieurs riverains animés par de nouvelles exigences démocratiques. Ce processus apparaît souvent comme peu soutenu, inadéquat, voire défaillant. Nous l'avons vécu pour un projet structurant des années à venir, la promenade Richard Lenoir, un processus vécu par des riveraines et des riverains comme se faisant contre elles et eux, ou en tout cas sans eux.

Habiter quelque part, c'est connaître son quartier et ses usages. Retenons de donner de meilleurs moyens d'habiter l'arrondissement et de participer de la vie locale. Ceci est particulièrement vrai quand nous avons conscience que pour adapter la ville aux dérèglements climatiques, nous devons beaucoup changer : l'espace public, nos pratiques et nos modes de vie en particulier. Là, l'implication et l'énergie de nos concitoyennes et de nos concitoyens devra impérativement être valorisée pour permettre la transition nécessaire. Pour cela, un meilleur fonctionnement de nos instances de démocratie locale nous semble nécessaire.

Ainsi, avec le groupe Ecologiste, nous demandons :

- l'évaluation du fonctionnement du pré-Conseil et préconisons l'expérimentation d'une expression des citoyens sur les vœux rédigés par les différents groupes politiques ;
- l'évaluation de la programmation et la fréquentation de l'ouverture des cours d'école aux citoyens et citoyennes le samedi ;
- une information détaillée sur la gestion et le fonctionnement du kiosque citoyen installé place Roger Linet ;
- une communication régulière, sur le site de la Mairie du 11^e, des initiatives citoyennes et associatives dans les différents quartiers ;
- une évaluation du fonctionnement des nouveaux règlements des conseils de quartier et des groupes inter-conseil de quartier thématiques mis en place depuis 2020 ;
- la création de Vélos Tour de la démocratie locale dans le 11^e pour faire connaître les différents dispositifs ;
- la création d'une ligne spécifique au niveau parisien concernant les montants des budgets dédiés à la participation afin de faire vivre les différents processus participatifs ;
- une large communication, au niveau parisien, sur l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. Pour la promenade Richard Lenoir et Jules Ferry, nous voulons connaître maintenant les modalités de concertation et de participation qui auront lieu, et aussi

pour un autre projet, au départ un projet citoyen qui est maintenant reconnu par l'ensemble de notre majorité – nous nous en félicitons –, la présentation du processus participatif auprès des collectifs qui gèrent aujourd'hui la Terre d'Ecologie Populaire de Ménilmontant.

Donc il nous semble très important d'évoluer car nous n'avons malheureusement pas le choix aujourd'hui. Il y a une demande démocratique et nous devons faire vivre la démocratie en arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour votre vœu. Je pense qu'on se retrouvera tous sur cette phrase de conclusion, avec néanmoins quelques codicilles. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Je souhaite d'abord préciser que la participation citoyenne ne s'improvise pas. C'est un processus démocratique exigeant qui s'inscrit dans la durée et en perpétuel mouvement. Vous reconnaissez dans votre vœu l'ampleur des initiatives prises par la Ville de Paris et par le 11^e arrondissement en matière de participation citoyenne. Vous souhaitez un nouveau souffle alors qu'il est déjà présent dans les nouveaux dispositifs mis en place pour corriger les dysfonctionnements et pour amplifier la participation.

La Ville de Paris s'est engagée à rendre plus lisible le fonctionnement de chaque instance, dispositif et outil de participation citoyenne qu'elle anime. De nouvelles plateformes de participation citoyenne sont proposées, regroupant de nombreux dispositifs, avec Décider pour Paris et Agir pour Paris. Une assemblée citoyenne a été créée avec 100 Parisiens et Parisiennes tirés au sort et engagés pour un mandat d'un an. Plusieurs vœux proposés par cette assemblée ont été adoptés par le Conseil de Paris. Par ailleurs, sur le même principe que l'Assemblée citoyenne de Paris, une Assemblée citoyenne des enfants sera constituée le 20 novembre 2023 et concernera les élèves des classes de 6^e et 5^e. Depuis le début de la mandature, la Ville de Paris a fait le choix de faire de la participation citoyenne un axe décisif de son engagement. La priorité est donnée aux initiatives concernant le changement climatique et la perte de biodiversité ainsi qu'aux actions de résilience et de solidarité.

Concernant vos demandes à la Mairie du 11^e, certaines sont déjà en cours de réalisation, comme l'évaluation du fonctionnement des conseils de quartier que j'ai annoncée courant octobre, en introduction de la dernière plénière de chaque conseil de quartier et en présence de chaque élu référent, dont Mme MOREL. J'ai donc annoncé la constitution courant novembre d'un groupe de travail inter-conseil de quartier animé par une personne-ressource compétente dans les démarches participatives pour faire un constat et émettre des propositions. La restitution de ces travaux est prévue au plus tard pour mars 2024. Les élus référents seront naturellement associés à cette démarche.

Concernant le pré-Conseil, depuis sa création en mars 2021, nous avons tenu 17 pré-Conseils en alternant présentiel et visioconférence. Pour rappel, le 11^e est le premier arrondissement à avoir créé et animé un pré-Conseil. Aujourd'hui, trois arrondissements proposent un pré-Conseil. Nous avons expérimenté différents dispositifs, avec notamment la présentation de communications comme celle sur la rentrée scolaire ou avec la présence d'associations bénéficiaires de subventions invitées à témoigner de leurs activités. Les échanges sont riches, passionnés et non partisans. Mais comme tout dispositif de participation, celui-ci s'essouffle sur la durée et nous étudions d'autres modes de fonctionnement à expérimenter. Nous étudions également la possibilité de préparer un pré-Conseil avec des délégués de classes. Pour autant, et nous l'avons déjà exprimé, il nous paraît difficile de mettre en débat les vœux des groupes politiques dans le cadre du pré-Conseil. Il y a la contrainte du temps imparti qui ne permet pas toujours d'aborder l'ensemble des questions sur les délibérations. Il y a aussi la volonté de rester sur le plan pédagogique pour transmettre,

expliquer, décoder les textes soumis au vote des élus, et ne pas ouvrir un débat partisan tel que souvent proposé par les groupes politiques.

Concernant la communication sur les initiatives citoyennes et associatives, elle est présente de manière régulière sur les différents supports de communication de la Mairie pour restituer la vitalité associative et citoyenne importante de notre arrondissement. Par ailleurs, depuis 2022, la Maison de la Vie Associative et Citoyenne s'est dotée d'outils numériques permettant de communiquer sur les initiatives citoyennes et associatives de l'arrondissement.

Au sujet du kiosque citoyen situé sur l'esplanade Roger Linet, face à la Maison des Métallos, il a été inauguré le 7 juillet 2023. C'est un lieu d'animations, de rencontres et de partage dans le quartier. Le kiosque est ouvert depuis maintenant quatre mois. Cet outil de participation citoyenne et associative a été une vraie réussite avec une permanence hebdomadaire par la cellule de la démocratie locale, des permanences d'une dizaine d'associations pour faire connaître leurs projets ou des activités, une présence quasi quotidienne des vacataires du Budget Participatif. Et enfin, plusieurs permanences dans le cadre de la concertation sur le renouvellement du projet de territoire QPV (quartier politique de la ville). Pour votre information, le 11^e arrondissement est l'un des trois arrondissements parisiens, avec le 12^e et le 18^e, à avoir mis en place un kiosque citoyen.

Voilà pour l'essentiel, les réponses que je souhaitais vous apporter concernant vos principales demandes à la Mairie du 11^e. Pour vos demandes adressées à la Maire de Paris, elles n'ont pas leur place dans un Conseil d'arrondissement.

Votre vœu dresse un inventaire de la participation citoyenne sans toujours prendre en compte le travail déjà réalisé et les correctifs apportés, pour finalement conclure que la suspicion des habitants l'emporte sur leur adhésion. Il aurait été plus raisonnable d'exprimer la plupart des demandes de ce vœu dans un dialogue constructif avec les élus concernés. Nous sommes à votre disposition pour engager ce dialogue. En attendant, nous vous proposons de retirer votre vœu. Sinon nous voterons contre. »

M. le Maire : « Merci, cher Jean-Pierre. J'apporte des éléments complémentaires puisque des questions plus précises ont été posées sur la promenade Richard Lenoir et le TEP Ménilmontant.

Concernant le TEP Ménilmontant, avec Florent HUBERT, nous sommes engagés dans un travail de conviction – on va l'appeler comme ça – de la Direction des Espaces Verts pour arriver à adhérer à cette vision novatrice que nous portons pour la gestion de cet espace. Nous y arriverons parce que nous sommes déterminés, mais cela peut nécessiter un peu de temps. Il faut parfois laisser du temps au temps.

Concernant la promenade Richard Lenoir et Jules Ferry, nous avons lancé la concertation le 26 mai dernier, et dès le lancement de cette concertation, nous nous sommes pris une volée de bois vert. C'est un peu ce que je regrette dans la tonalité de votre vœu qui s'approprie cette volée de bois vert, en disant qu'on ne fait pas de concertation et que les gens sont donc dans une défiance, alors que c'est au moment du lancement de cette concertation qu'on nous reproche de ne pas concerter. C'est un peu paradoxal quand même. Donc je l'ai déjà dit à de multiples reprises, avec beaucoup de tranquillité, et je le redis ce soir aussi, c'était le début de la concertation. Nous allons dérouler notre calendrier avec une concertation qui, suite à l'émotion exprimée par un certain nombre de personnes et d'habitants, se traduit par un dispositif renforcé. Nous avons d'ores et déjà obtenu des moyens très conséquents de l'Hôtel de Ville pour pouvoir être accompagné dans cette démarche de concertation qui n'a commencé qu'il y a quelques mois.

Le cabinet Traitclair avait accompagné la concertation dans le 10^e arrondissement, il y a donc une cohérence à utiliser le même cabinet pour nous accompagner. Nous l'avons rencontré il y a quelques jours puisqu'il vient d'être missionné. J'ai adressé la semaine dernière un courrier aux riverains pour leur dire que Traitclair nous accompagnait et pour leur expliquer cette démarche et les prochaines étapes de ce programme de concertation qui permettra d'affiner le projet et de définir précisément les sujets sur lesquels il y a concertation et les sujets sur lesquels les orientations sont d'ores et déjà prises. Je pense notamment à la suppression de stationnement automobile et à la restriction de la circulation automobile à travers l'adoption d'une vélorue, qui font partie des sujets que nous ne souhaitons pas mettre à la concertation mais qui sont actés. Cet aménagement de vélorue est en cours dans la prolongation de la rue du Faubourg du Temple, les travaux ont commencé.

Il y a quelques éléments sur lesquels nous sommes engagés et que nous mènerons à bien. D'autres points sont mis à la concertation : comment doivent être végétalisés les 4.000 m² d'espaces verts nouveaux qui seront créés à l'occasion de cet aménagement, l'emplacement et la rénovation des aires de jeux pour enfants qui sont vieillissantes. Il y a d'autres sujets, tout est dans le courrier qui a été adressé aux habitants. Voilà les éléments que je voulais vous donner sur ces deux questions.

J'ai vu qu'Aymeric DE TARLÉ avait demandé la parole. »

M. DE TARLÉ : « Merci beaucoup M. le Maire. Merci beaucoup, Nour. À la lecture de ce vœu, j'étais un peu étonné. Effectivement, on a un écart aujourd'hui entre le nombre d'instances de démocratie locale et la réalité de cette démocratie locale. J'irais même plus loin : ce n'est même pas la démocratie locale qui est en danger, c'est la démocratie tout court. Par exemple, je le vois autour de moi, à 24 ans, la plupart des gens ne connaissent pas les compétences d'une Ville, d'un Département ou d'une Région. Elle est là la réalité. Aujourd'hui, on a effectivement un écart entre la participation et la réalité.

Cependant, est-ce que supprimer les conseils de quartier et réévaluer le pré-Conseil sont de bonnes solutions ? Je crois que non. Quand je suis allé en pré-Conseil la dernière fois, j'ai discuté avec Âge d'Or de France, une association qui va faire des contes cette année dans le 11^e. On a eu des dialogues qu'on n'aurait pas pu avoir au sein d'un Conseil d'arrondissement en raison de la durée, de la longueur et de sa technicité. Idem en Conseil des seniors, on a des discussions qu'on ne pourrait pas avoir dans les autres démocraties locales.

On en a déjà discuté avec Jean-Pierre CORSIA, il faudrait peut-être effectivement plus de lien et plus de vivacité entre ces instances de démocratie locale. Cependant, on a un pré-Conseil – et je félicite Jean-Pierre de l'avoir lancé – qui fonctionne bien aujourd'hui, qui a été compliqué à mettre en place, qui n'existe pas dans tous les arrondissements et qui permet vraiment d'entendre des parties prenantes qu'on n'a pas l'habitude d'entendre en conseil d'arrondissement. Et à ma petite échelle, en tout cas c'est très important avec les associations seniors qui sont mobilisées.

Je voudrais revenir sur la communication des initiatives citoyennes. On entend souvent, et c'est un fait marquant, qu'on ne communique pas assez bien, qu'ils n'ont pas eu l'information ou qu'ils n'ont pas pu la trouver. Vous n'êtes pas sans savoir, vous les Ecologistes, que les entreprises privées communiquent à coup de milliards, et que dans un monde où l'achat d'espaces est partout et tout le temps, ce n'est pas forcément facile de communiquer aux bonnes personnes avec les bons moyens. Ce n'est pas facile de communiquer à la population aujourd'hui, et encore moins aux jeunes qui méconnaissent peut-être cette vie locale qu'il est important de faire.

Je pense que les solutions ne sont pas tant sur la suppression de l'existant, mais elles devraient mener cette bataille culturelle, montrer en quoi la démocratie locale est importante, porter des combats, se rendre en association. Je ne pense pas que supprimer des conseils de quartier, que réévaluer le conseil des seniors et le pré-conseil soient des voies positives sur cette échelle. Ça, c'est sur le fond.

Sur la forme, il y a des voies (visioconférences, vote à distance) – vous en avez une tradition chez les Ecologistes – qui sont des voies à pérenniser et des voies utiles pour notre démocratie. En revanche, j'ai un peu été étonné sur la réévaluation du pré-Conseil qui fonctionne et les conseils de quartier qui fonctionnent aussi, peut-être pas autant qu'on voudrait. Peut-être qu'on manque d'intergénérationnel, on manque peut-être aussi de diversité professionnelle, mais je ne pense pas que jeter le bébé avec l'eau du bain soit un début de réponse à cette bataille culturelle sur la démocratie locale qu'il faut mener ensemble. Et je pense que chez les Verts, vous êtes aussi prêts à la mener. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Quelques mots pour le groupe Communiste. Je partage largement le constat de Nour DURAND-RAUCHER et les satisfecit qu'il donne aux efforts que nous faisons. J'entends Jean-Pierre CORSIA, j'entends Aymeric DE TARLÉ, je pense que nous allons dans le bon sens malgré les difficultés qui sont très importantes. La question de la participation politique des citoyens au quotidien est une question majeure.

Nous essayons, dans le cadre de l'outil municipal et avec la faiblesse relative de ses moyens, d'avancer de ce point de vue-là. Il se trouve que j'appartiens à une organisation politique qui défend l'idée que c'est dans tous les secteurs de la vie, notamment au travail, que doit se développer la démocratie. Aujourd'hui, la démocratie au travail n'existe pas du tout. Seul existe, au titre de la loi, le pouvoir de l'actionnaire et c'est ça qu'il faudrait changer quand on voit le poids des décisions prises par les entreprises.

Par ailleurs, je pense que, en tant qu' élu d'une collectivité, notre responsabilité se situe dans le cadre de l'action municipale et dans le cadre de l'action politique. En tout cas, comme élus Communistes, nous ne concevons pas notre mandat en dehors de la vie de notre organisation politique. Pour le dire très concrètement, les visioconférences, les votes par internet, c'est formidable, mais le porte-à-porte, c'est mieux. Toquer aux portes pour tous les sujets politiques possibles et imaginables, en disant à chaque fois « Bonjour, je suis élu municipal », c'est important parce que cela permet de faire le lien politique avec les habitants du territoire. Cependant, du point de vue administratif, notre territoire est sous administré : 33 élus pour 150.000 habitants, c'est très faible en réalité. Dans des départements ruraux avec plein de petites communes rurales qui ont toutes au minimum sept conseillers municipaux, le « taux d'encadrement » par les élus et la proximité avec la chose publique est beaucoup plus importante. Donc oui, nous avons une responsabilité, y compris individuelle, à nous démultiplier.

Je rajoute un point pour faire le lien avec ce que vous écrivez précisément. Je l'ai déjà dit, je suis membre du Parti Communiste Français et donc j'appartiens à une très vieille tradition démocratique, que nous partageons largement ici : ce qu'on appelait il n'y a encore pas si longtemps de ça le mouvement démocratique. C'est l'expression que nous utilisions pour désigner ce qu'aujourd'hui, dans un langage courant plus flou, nous appelons la « Gauche ». Les organisations démocratiques, c'était les partis politiques de Gauche, caractérisés donc par un fonctionnement démocratique avec des congrès, des statuts, etc. Et je note que certains à Gauche y ont renoncé, ce qui me scandalise. C'étaient les syndicats, qui ont donc une organisation

démocratique, des statuts, des congrès, etc., et le mouvement associatif, parce que depuis la grande loi républicaine de 1901, les associations sont régies par un fonctionnement démocratique. C'est ça, la vie démocratique. La vigueur d'une vie démocratique se mesurait il n'y a pas si longtemps au nombre de militants dans les organisations politiques, dans les organisations syndicales et dans les associations. Notons que ce nombre a largement diminué, y compris dans un territoire comme le 11^e arrondissement. Nous avons une responsabilité, non pas simplement en tant qu'élus municipaux mais en tant que militants politiques, syndicaux et associatifs – moi, je cumule les trois, une tradition politique –, de faire vivre et de développer ces organisations.

Je lis : « *La présentation du processus participatif auprès des collectifs qui gèrent la Terre d'Ecologie Populaire* ». « Collectifs », donc pas d'associations et le refus d'une organisation démocratique. C'est un mouvement qui se développe à Gauche et je trouve ça terrible. Le fait de renoncer au fonctionnement démocratique, qui est celui d'un parti politique classique, d'un syndicat classique ou d'une association, est terrible parce que cela ne doit pas arriver dans notre camp. C'est un problème terrible mais c'est aussi un problème très concret. Qui sont nos interlocuteurs boulevard de Ménilmontant ? C'est très compliqué, c'est mouvant, on ne sait pas. Donc il est difficile de construire de la démocratie, y compris de la démocratie locale, dans ces cas-là.

Ce sont quelques réflexions que je mets au débat commun parce que c'est le moment. Le groupe Communiste votera contre le vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre demande de parole. Ce vœu, qu'il soit maintenu ou retiré, aura permis cet échange de points de vue que je trouve très intéressant sur nos conceptions respectives de la participation et sur le rôle des corps intermédiaires. C'est un vrai débat de fond. Maintenez-vous le vœu ? »

M. DURAND-RAUCHER : « Evidemment, nous allons maintenir notre vœu. Je remercie Jean-Pierre CORSIA pour une partie d'explication, mais nous considérons que tout n'a pas été répondu. Je vais juste apporter deux précisions : on ne demande jamais la suppression des conseils de quartier, on demande leur évaluation. Et concernant le fonctionnement démocratique à la TEP Ménilmontant, il y a des réunions de cabane tous les samedis accessibles à toutes et tous. Les horaires sont publiés sur le site et tout le monde peut y aller. Nous conservons notre vœu et nous voterons pour. »

M. le Maire : « Merci. Nous passons au vote. »

Considérant la nécessité que les processus participatifs s'inscrivent dans des temps longs pour installer la confiance avec les habitant-es, les associations, les collectifs et que l'ensemble des partenaires acceptent les allers et retours ;

Considérant l'urgence face aux changements climatiques et l'obligation de changer nos modes de vie et les aménagements urbains ;

Considérant la complexité des situations, les contradictions des acteurs qui agissent sur un même territoire et l'objectif à poursuivre d'agir dans l'intérêt général ;

Considérant que chaque collectif (spontané, éphémère, utilisateurs ou non des réseaux sociaux) est singulier et mérite toute notre attention ;

Considérant l'existence des différents lieux et modalités pour favoriser la participation des citoyens et citoyennes à Paris : transformation des maisons des associations en maison de la vie associative et

citoyenne, l'installation des kiosques citoyens, la création de la carte citoyenne, l'évolution en 2017 de la Charte de la participation pour définir le cadre de la participation, la création des Volontaires de Paris ;

Considérant les dispositifs pour inciter la participation : le fond de participation des habitants-es dans les quartiers politique de la ville, le budget participatif, les nouvelles opérations « Embellir le quartier » depuis 2020, les plateformes numériques participatives ;

Considérant les instances participatives au niveau parisien : assemblées citoyennes, conseil parisien des Européens, conseil des jeunes, Conseil de la nuit... ;

Considérant les instances spécifiques au niveau du 11^e arrondissement : un Conseil citoyen dans le quartier Politique de la ville, 5 conseils de quartier dans le 11^e, Conseil des enfants et un conseil spécifique : le pré-conseil pour préparer le Conseil municipal du 11^e ;

Considérant les nouveaux outils qui peuvent être proposés depuis quelques années : marches exploratoires, panel de citoyens, conventions citoyennes, conférence citoyenne pour approfondir le débat public et impliquer toutes les catégories de la population ;

Considérant l'écart entre la multiplication de l'ensemble de ces dispositifs et l'expression d'une insatisfaction des parisiens et des parisiennes animés par de nouvelles exigences démocratiques ;

Considérant les effets d'annonce de ces dispositifs qui entraînent parfois plus de suspicion que d'adhésion ;

Considérant les expérimentations dans le 11^e : comité des usagers du jardin Truillot et comité des jardiniers citoyens impulsés à la mandature précédente, et depuis 2020 : le kiosque citoyen place Roger Linet et la mise en place du pré-conseil pour aider les citoyens à suivre le conseil municipal, la création du réseau compost11 qui anime et structure plusieurs collectifs de citoyens engagés autour d'un site de compostage ;

Considérant la professionnalisation des acteurs pour aider à la participation, les subventions qui sont accordés à ces structures, les coûts que cela engendre pour les arrondissements ;

Considérant le vœu des Ecologistes en avril 2021 relatif aux démarches de participation citoyenne et particulièrement sur les conventions et conférences citoyennes pour aider à la prise de décision éclairées et adaptées à l'ensemble des citoyens ;

- **Les élu-es écologistes demandent à la Mairie du 11^e :**
 - L'évaluation du fonctionnement du pré-conseil et préconisent l'expérimentation d'une expression des citoyens sur les vœux rédigés par les différents groupes politiques ;
 - L'évaluation de la programmation et la fréquentation de l'ouverture des cours d'école aux citoyens et citoyennes le samedi ;
 - Une information détaillée sur la gestion et le fonctionnement du kiosque citoyen installé place Roger Linet ;
 - Une communication régulière sur le site de la Mairie du 11^e des initiatives citoyennes et associatives dans les différents quartiers ;
 - Une évaluation du fonctionnement du nouveau règlement des Conseils de quartier et des groupes inter conseil de quartier thématiques mis en place depuis 2020 ;

- La création de Vélos Tour de la démocratie locale dans le 11^e pour faire connaître les différents dispositifs (sur les marchés alimentaires, devant les écoles) pour donner des informations locales et recueillir la parole des habitant-es.
- Les élu-es Ecologistes demandent à la Maire de Paris :
 - La création d'une ligne spécifique concernant les montants des budgets dédiés à la participation afin de faire vivre les différents processus participatifs pour chacun des projets ;
 - Une large communication sur l'organisation de l'Enquête publique du plan local d'urbanisme bio climatique et les modalités pour y participer à partir de janvier prochain ;
 - La transmission systématique des documents préparatoires : diagnostic, études sociologiques et environnementales préalables, en amont de toutes réunions publiques afin de favoriser le développement de réunions sous forme d'atelier plutôt que des réunions « tribunes descendantes » ;
 - Organisation des modalités de la concertation et participation des citoyens sur le projet d'aménagement de Richard Lenoir et Jules Ferry ;
 - La présentation du processus participatif auprès des collectifs qui gèrent la Terre d'Ecologie populaire de Ménilmontant ;
 - La présentation aux citoyens et citoyennes du fonctionnement des nouveaux Comité local Paris commerce qui regroupera les bailleurs de Paris commerce, la Mairie d'arrondissement, les associations de commerçants, les habitant-es dans les quartiers.

M. le Maire : « Hélène BIDARD a laissé un pouvoir à Bénédicte DAGEVILLE.

Qui est pour ? Le groupe Ecologiste et le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de la majorité. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	7	CONTRE	22
Le vœu est rejeté			

QUESTION ORALE ADRESSÉE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Nous avons trois questions orales. Je rappelle que le temps des questions est encadré par... Oui ? »

M. MARTIN : « M. le Maire, juste avant de passer aux questions, je voudrais faire un rappel au règlement. »

M. le Maire : « Allez-y. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Au nom de notre groupe, je voulais faire un rappel au règlement sur la base de l'article 22 de notre règlement intérieur qui stipule que « le Conseil d'arrondissement peut émettre des vœux sur tous les sujets intéressant l'arrondissement ». Or, par un courrier du 3 novembre que j'ai ici, vous avez refusé l'inscription de notre vœu dont l'unique demande était que, je cite, « la Mairie du 11^e arrondissement condamne publiquement et sans ambiguïté l'action terroriste du Hamas et apporte son soutien plein et entier à l'Etat d'Israël dans sa lutte contre le terrorisme ». Vous abritant derrière ce même article, vous mettez en avant plusieurs points dans votre réponse, dont les limites imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales. C'est vrai, nous ne sommes pas une commune de plein exercice, nous ne pouvons pas tout faire, nous ne pouvons ne serait-ce qu'imaginer nous jumeler avec l'une des villes martyres d'Israël, ce qui aurait pu être un geste fort, ce qui aurait pu faire sens. Néanmoins, en tant que Conseil d'arrondissement, nous pouvons avoir une voix et une opinion, un argument que vous avez d'ailleurs souvent utilisé lorsque les rôles étaient inversés.

Vous mettez en avant l'illumination de la façade de la Mairie du 11^e aux couleurs du drapeau israélien le 9 octobre, et nous partageons sans réserve aucune votre geste, même s'il aurait pu durer plus d'une nuit. Vous partagez le relais du message de la Maire de Paris demandant la libération des otages, demande que nous partageons bien évidemment et sans aucune réserve.

Vous ne pouvez pas non plus nous objecter que notre vœu fut sans objet car si la solidarité avec l'Etat d'Israël, quoiqu'un peu discrète, est effective dans vos actions et, je l'espère, partagée par tous, les éléments de condamnation publique de l'action terroriste et de soutien à Israël dans la lutte contre ce même terrorisme sont absents de votre réponse. C'est dommage, cela aurait pu être un geste fort venant d'un arrondissement comme le nôtre qui connaît le prix du sang et des vies brisées, ce qui rend le lien entre notre vœu et le 11^e arrondissement d'autant plus fort.

En conséquence, nous ne pouvons pas accepter que vous refusiez l'inscription à l'ordre du jour du Conseil du 11^e arrondissement de notre vœu en soutien à Israël sur un artifice de procédure qui n'a pas de fondement.

De plus, il apparaît tout de même clairement que vous êtes moins regardant en ce qui concerne les vœux issus de votre propre majorité. En réponse à votre réponse, j'ai donc repris les ordres du jour depuis le début de la mandature :

- 21 janvier 2021 : vœu relatif à l'agrément d'ANTICOR, déposé par les Verts, qui ne contient pas une seule fois dans son contenu le mot « 11^e » et qui a malgré tout été adopté par le Conseil. Je cite votre argumentaire au procès-verbal, M. le Maire : « *Au premier abord, on pourrait considérer qu'il ne concerne pas notre Conseil d'arrondissement. Vous avez évoqué l'urgence au vu du calendrier mais j'évoquerai un autre argument : nous sommes tout simplement des élus et nous sommes donc concernés. C'est pourquoi il semblait important que ce Conseil puisse se prononcer sur cette proposition de vœu* ». Donc cet argumentaire s'applique tout autant dans ce cas présent.
- 1^{er} mars 2021 : le vœu relatif à la précarisation et à l'isolement des jeunes, déposé par l'ensemble de la majorité, qui ne contient aucune donnée sur le 11^e arrondissement et qui formule des vœux à l'attention du gouvernement, est totalement en dehors de nos compétences. Ce vœu a malgré tout été adopté par le Conseil.
- 22 juin 2021 : Vœu relatif à la situation de Mila, déposé par M. POITOUX et repris par la majorité dans un vœu bis déposé sur table et sans aucun lien avec notre arrondissement. À

notre collègue Bénédicte DAGEVILLE qui avait invoqué la même absence de lien avec le 11^e arrondissement sur la base de l'article 22, M. le Maire, vous aviez répondu, je cite le procès-verbal : *« J'ai pris la responsabilité d'inscrire ce vœu à notre ordre du jour, quand bien même, dans son apparence, il ne concernait pas directement le 11^e arrondissement. Mais considérant que cet arrondissement est particulièrement bien placé pour savoir qu'il n'y a malheureusement parfois qu'un pas pour passer des propos de haine aux actes, pas franchi à plusieurs reprises dans notre arrondissement. C'est pourquoi j'ai pris cette liberté par rapport à notre règlement. C'est le débat démocratique. (...) En tout cas, je l'assume pleinement et je le revendique parce que c'est un vœu qui me semble tellement salutaire quand on voit le climat actuel dans notre pays sur ces questions »*. Je pense que notre vœu aurait été tout aussi salutaire quand on voit le climat actuel dans notre pays sur ces questions.

- 27 septembre 2022 : vœu relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris, du groupe Communiste, qui ne fait pas une seule fois référence au 11^e et formule des vœux à l'attention du gouvernement, totalement en dehors de nos compétences. Ce vœu a été malgré tout adopté par le Conseil, en dépit du rappel de l'article 22 par notre collègue Nelly GARNIER.

À cela s'ajoutent 12 vœux déposés par la majorité municipale dont leur attachement au 11^e est assez acrobatique.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que ce soir même, le Conseil d'arrondissement de Paris Centre examine un vœu similaire, dont la seule différence notable est de ne pas faire référence à ce que le 11^e arrondissement a déjà connu comme souffrances liées au terrorisme. Pourquoi une telle différence de traitement ? »

Mme KIELEMOËS : « M. MARTIN, c'est insupportable. Utiliser ce qui s'est passé dans le 11^e arrondissement, c'est insupportable ! »

M. MARTIN : « Je n'utilise rien du tout, et pour aucune raison opportuniste. »

M. le Maire : « Si, vous instrumentalisez d'une façon que je qualifierai même assez grossière. Ce n'est pas le moment vu les sensibilités qui sont exacerbées par cette situation internationale. Tous les exemples que vous avez repris, on pourrait les reprendre pour faire le lien avec le 11^e. Vous avez eu l'honnêteté de me citer et donc je vous renvoie à ce que j'ai dit à chaque fois, il y avait un lien explicite.

Je vous le redis, le vœu que vous aviez présenté ne concerne pas le 11^e. Le Code Général des Collectivités Territoriales dit clairement : « le conseil d'arrondissement peut émettre des vœux sur tous les objets intéressant l'arrondissement » et pas sur le reste. J'essaie, en étant maître de l'ordre du jour, d'appliquer le mieux possible cette disposition législative. Ce n'est pas une faculté, c'est la loi. Il arrive peut-être parfois que je sois un peu trop laxiste, n'hésitez pas à me le rappeler, auquel cas je ferai preuve de plus de fermeté pour éviter que le débat de ce Conseil sorte de ses compétences. Je vous l'ai écrit et je vous le redis, en tant que conseillers d'arrondissement, en tant qu'élus, nous sommes tous libres d'avoir des positions et de les revendiquer. Le conseil d'arrondissement est un lieu particulier avec un certain nombre de compétences et nous les exerçons pleinement.

Je tenais à corriger un point que vous avez évoqué : la façade de la Mairie est toujours illuminée aux couleurs du drapeau d'Israël en témoignage de notre solidarité. Les affiches que j'ai évoquées sont présentes. La Ville de Paris a apposé sur le parvis de l'Hôtel de Ville des affiches qui énumèrent les noms des otages et demandent leur libération inconditionnelle.

En tant qu'élus, nous avons différents supports d'expression à travers des panneaux ou des gestes symboliques, comme à la Tour Eiffel sur l'initiative de la Maire de Paris. Vous-même, vous n'hésitez pas à vous exprimer à travers les réseaux sociaux comme chacun d'entre nous. C'est ça le débat démocratique. Mais ne cherchez pas à tordre et à instrumentaliser les choses pour doter ce Conseil d'arrondissement de compétences qu'il n'a pas. Le sujet est suffisamment grave et complexe pour qu'on puisse s'éviter ce genre de débats qui sont hors sujet par définition. C'est la loi qui le dit. »

M. MARTIN : « Donc la loi n'est pas la même à Paris Centre. »

Q11202304 – Question orale relative au Plan local d'urbanisme bioclimatique [groupe Ecologiste du 11^e]

M. le Maire : « Joëlle MOREL a posé une question orale relative au Plan d'urbanisme bioclimatique. Et Patrick BLOCHE se prépare pour y répondre. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. La rédaction de cette question correspond à une attente plusieurs fois formulée des élus Ecologistes, concernant la demande d'une programmation d'une réunion de travail sur la thématique du PLU bioclimatique dans le 11^e. Nous avons exprimé cette demande lors du vote du projet du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique en mai 2023. À plusieurs reprises, nous avons demandé la programmation de cette réunion, elle a été parfois annoncée puis elle a été reportée. Et à ce jour, elle n'est pas programmée.

Le Plan Local d'Urbanisme a été particulièrement co-construit avec les élus Ecologistes parisiens et nous en sommes fiers. Cependant, il est de notre responsabilité dans le 11^e arrondissement d'avoir la possibilité d'exprimer nos réserves, voire nos refus d'orientation sur certaines parcelles. Nous vous avons fait parvenir une première liste de nos divergences et nous n'avons aucun retour à ce jour. Il est nécessaire de pouvoir étudier et acter de manière transparente nos accords et nos désaccords. Dans cette question, je cite l'exemple de la parcelle du 127 rue du Chemin Vert. Depuis l'opposition à la densification de cette parcelle que nous avons exprimée à la mandature précédente, ce projet va sans doute revenir à l'ordre du jour. Il est nécessaire, nous semble-t-il, d'en parler. Il est plutôt nécessaire de prévenir plutôt que de réagir.

Ces évitements de votre part, M. le Maire, ne correspondent pas à notre manière de travailler et surtout, ils ne correspondent pas à une vie municipale démocratique. Les sujets d'urbanisme sont des sujets essentiels pour un arrondissement. Avoir accès de manière régulière aux différents permis de construire est capital, surtout en cette période, avant l'application du PLU et où les projets d'urbanisme semblent se précipiter dans le 11^e arrondissement. Je pense tout particulièrement à la parcelle du 7 passage Saint-Ambroise qui est à l'ordre du jour dans les journaux et dans le 11^e.

Alors, M. le Maire, pourrions-nous travailler au Plan Local d'Urbanisme bioclimatique dans le 11^e avant l'enquête publique qui commence en janvier prochain ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Patrick BLOCHE pour vous répondre. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. J'imagine que j'ai été comme vous, M. le Maire, un peu surpris qu'on aborde des problèmes d'agenda en Conseil d'arrondissement. Effectivement, il avait

été prévu un échange sur le projet de PLU bioclimatique qui a été adopté en mai dernier. Une première réunion avait été prévue le 15 juin dernier et, Joëlle MOREL, vous avez souhaité que cette réunion soit reportée après le bureau municipal du 19 juin et nos échanges sur la délibération 2023 DLH 148 relative au 49-53 boulevard Ménilmontant/7-13 passage de la Folie-Regnault. Une deuxième date, le 3 juillet, avait donc été proposée par M. le Maire et vous avez à nouveau, Joëlle MOREL, demandé que cette réunion soit reportée après le Conseil de Paris qui avait lieu du 4 au 7 juillet. Vous considérez alors que la tenue de cette réunion était précipitée et qu'il fallait attendre septembre. De ce fait, une troisième date avait été proposée le 13 septembre, date qui n'a pas pu être tenue pour des raisons d'agenda, et c'est vrai qu'une nouvelle date n'a pas été fixée.

Je voudrais vraiment – d'ailleurs en relation directe avec l'échange qu'on a eu sur le vœu qui n'a pas été adopté concernant la démocratie participative – que nous puissions considérer que nous rentrons dans une nouvelle phase qui est l'enquête publique et qui vise, après que les élus aient été amenés à s'exprimer, à donner leur avis et même à voter puisqu'il y a eu ce vote du printemps dernier, à ce qu'on puisse privilégier l'enquête publique. Le tribunal administratif a nommé une commission d'enquête qui procédera évidemment en toute indépendance. La Mairie d'arrondissement, comme les 16 autres mairies d'arrondissement à Paris, seront mobilisées pour la tenue des registres et des permanences qui auront lieu durant cette enquête publique prévue en janvier et février prochains.

Il reviendra éventuellement à M. le Maire de proposer une nouvelle date s'il le souhaite, mais je souhaiterais surtout que nous puissions considérer que, dans l'étape actuelle, la priorité est de tout simplement laisser la parole aux citoyennes et aux citoyens parisiens pour qu'ils s'expriment sur ce PLU bioclimatique. Je rappelle qu'il fera à nouveau l'objet d'un débat et d'un vote par les élus d'arrondissement puis par les élus du Conseil de Paris à l'automne 2024 puisque nous sommes, si j'ose dire, au milieu du gué.

Vous avez évoqué une adresse dans votre question écrite et deux adresses dans votre question orale. Je laisserai au groupe Communiste le soin d'évoquer le 7 passage Saint-Ambroise. Le 127-129 rue du Chemin Vert est l'exemple parfait d'un hors sujet : il s'agit d'un projet qui date d'il y a plus de 15 ans et qui est tout simplement l'application de la loi SRU. Cette opération est la compensation – Paris Habitat en est l'opérateur – du fait qu'a été réalisée par la Foncière Rive Gauche au 127-129 rue du Chemin Vert une opération de construction de logements privés qui prévoyait 30 % de logements sociaux. Ce sont ces 30 % de logements sociaux qui ont fait l'objet d'un permis de construire, ce qui représente 23 logements sociaux à l'arrivée. Ce permis de construire, qui a fait l'objet de nombreux recours, a été définitivement purgé après un dernier rejet du Conseil d'Etat en mai dernier. Donc cette opération aura lieu, elle correspond à l'intérêt général qui est d'offrir dans notre arrondissement, qui reste très en-dessous de la moyenne parisienne, des possibilités de logement aux catégories de la population qui sont le plus en difficulté. Et j'ajoute – puisque tout cela a fait l'objet d'une enquête publique et d'une déclaration d'utilité publique il y a déjà quelques années – qu'il y aura en plus un équipement de petite enfance, à savoir une crèche dont l'accès se fera par le 106 avenue de la République.

En tout cas, ce dossier est aujourd'hui un dossier clos en termes de procédures, le dernier recours ayant été rejeté par le dernier Conseil d'Etat, et n'entre absolument pas dans le cadre d'un débat éventuel sur le projet de PLU bioclimatique. »

Q11202305 – Question orale relative à la demande d'extension de l'école privée Saint Ambroise [groupe Communiste et Citoyen]

M. le Maire : «Merci beaucoup. La question orale suivante est posée par Bénédicte DAGEVILLE sur le projet d'extension de l'école privée Saint-Ambroise.»

Mme DAGEVILLE : «Merci M. le Maire. Nous avons eu connaissance du projet immobilier situé 7 passage Saint-Ambroise, qui a fait l'objet d'un arrêté de permis de construire le 20 septembre dernier. Ce projet porte sur la création de sept logements pour séminaristes et de quatre salles de classe, avec une augmentation potentielle du nombre d'élèves scolarisés dans cet établissement.

Or, nous connaissons la forte ségrégation sociale qui est à l'œuvre dans les établissements scolaires de l'Académie de Paris et nous savons que les écoles, collèges et lycées privés jouent un rôle central dans la production de cette ségrégation sociale et scolaire. Les établissements d'enseignement privés sous contrat se classent d'ailleurs tous parmi les mauvais élèves de la mixité sociale.

De fait, et en raison des dispositions législatives en vigueur sur notre territoire national, les établissements d'enseignement privés sous contrat bénéficient de l'aide de la collectivité. Or, ils ne participent pas à l'accueil de tous les enfants de cette même collectivité. Contrairement aux établissements publics, ces établissements ont des mécanismes de recrutement et de sélection des élèves qui ne sont pas transparents, alors que l'école publique, elle, accueille tous les enfants.

Depuis quelque temps, on observe à Paris l'augmentation de la part du privé dans la scolarité parisienne, avec une hausse de 2 % entre 2021 et 2022, la part du privé passant en deux ans de 35,5% à 37,5 %. Cela représente une hausse sans précédent dans la mesure où sur les vingt dernières années, l'augmentation de la part du privé était, elle, de 4 %. Selon les projections actuelles, sans action exceptionnelle, la barre des 50 % d'élèves scolarisés dans le privé pourrait être dépassée à l'horizon 2033. Nous pensons donc qu'il faut utiliser tous les leviers possibles pour enrayer cette progression du privé sur notre territoire.

Il faut ajouter à cela qu'à la rentrée 2023, les établissements scolaires publics parisiens ont subi de la part du gouvernement un nombre de fermetures de classes trois fois plus important, toutes choses égales par ailleurs, que les établissements scolaires privés sous contrat.

Nous devons donc remettre dans ce contexte le projet d'extension de l'école Saint-Ambroise. Avec la construction de quatre salles de classe supplémentaires, la capacité d'accueil de cet établissement d'enseignement privé sera augmentée. Cette extension met donc à mal le principe d'égalité devant l'éducation, qui reste un principe essentiel d'une mixité permettant la construction d'une société tolérante et juste. Nous, élus du groupe Communiste, sommes donc opposés à l'extension de cette école privée sous contrat, autorisée par ce permis de construire. Cette extension, si elle était menée à son terme, renforcerait la ségrégation sociale et scolaire dans notre établissement.

De surcroît, certains riverains et riveraines se sont émus du fait que ce projet d'extension conduirait à l'abattage de quatre grands arbres de la cour d'école et se sont émus des conséquences du changement de physionomie de cet espace.

Dans les faits, la Ville instruit de manière technique les demandes de permis de construire et peut émettre un avis sur ces derniers, avis qui pourrait être suivi ou non pour l'autorisation finale du permis de construire.

La question que nous posons ce soir a deux volets :

- un volet technique : quel a été l'avis de la Mairie du 11^e sur le permis de construire du 7 passage Saint-Ambroise ?
- un volet plus politique : la Mairie du 11^e est-elle favorable à l'extension potentielle des capacités d'accueil de l'enseignement privé sous contrat sur son territoire ? »

M. le Maire : « Facétieuse question. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci pour cette question. En l'occurrence, il y a deux dimensions dans cette question. L'une m'intéresse évidemment comme adjoint à la Mairie de Paris en charge de l'éducation, mais ici je réponds comme conseiller délégué en charge de l'urbanisme.

Sur l'aspect éducatif, je pourrais avoir un débat avec le groupe Communiste qui amènerait à ce que nous ayons – il le sait très bien – beaucoup de convergences. Je voudrais seulement corriger le caractère anxigène de votre question. Les 37 % d'élèves scolarisés dans le privé que vous évoquez concernent uniquement – oserais-je dire, de façon très subjective et heureusement – le second degré, c'est-à-dire les collèges. Le pourcentage d'enfants scolarisés dans le privé en élémentaire n'est que de 27 % et de 20 % en école maternelle. Vous avez noté qu'ils étaient en augmentation, notamment au collège et vous avez tout à fait raison. C'est un élément de discussion que nous avons régulièrement en séance du Conseil de Paris. Et je rappelle d'ailleurs que fin 2019, à l'initiative de votre groupe, une délibération avait été votée, elle avait amené à ce que nous fassions varier le forfait éducatif versé à l'enseignement privé (puisque la loi de 1959 nous y oblige) en fonction du degré de mixité sociale et de l'effort fait par l'enseignement privé en ce domaine. C'est une délibération que nous avons adoptée à l'époque et que nous mettons en œuvre. Ça, c'est l'aspect éducatif mais qui n'est pas le cœur du sujet puisque le cœur du sujet, c'est le 7 passage Saint-Ambroise.

Je me permettrai de rappeler simplement les faits qui ont amené à ce qu'un permis de construire soit accordé en septembre dernier. Un premier projet avait été présenté par le diocèse et la paroisse Saint-Ambroise concernant cette parcelle du 7 passage Saint-Ambroise qui accueille aujourd'hui des activités pastorales, sociales et solidaires. Ce premier projet prévoyait la création d'un bâtiment en R+5 côté rue, sur l'ensemble du front à bâtir, bâtiment qui redescendait en R+2 puis en R+1 et en rez-de-chaussée au fur et à mesure que l'on pénétrait dans la profondeur de la parcelle, ce qui est normal car les contraintes de retrait des nouvelles constructions par rapport aux constructions existantes sont plus fortes en cœur de parcelle que sur le front de rue. Si vous me suivez bien, je continue.

Cette faisabilité et ce premier projet n'étaient globalement pas satisfaisants sur le plan architectural bien que, déjà à l'époque, conformes au PLU. C'est pourquoi un gros travail a été mené avec les services de la Ville, l'Architecte des Bâtiments de France, le cabinet d'Emmanuel GREGOIRE, la Mairie du 11^e arrondissement, notamment M. le Maire, pour aboutir à un nouveau projet qui amène à construire un bâtiment en R+3 côté rue, qui vient en retrait sur la gauche lorsque l'on regarde la parcelle de la rue et s'appuyer sur deux niveaux supplémentaires en R+5 sur les berges de l'immeuble voisin, qui est un immeuble en R+6, alors qu'il redescend en R+2 sur la partie droite. Les autres bâtiments au cœur de la parcelle sont en R+1 et c'est donc ce second projet qui a été déposé dans un permis de construire en juillet 2022.

Ce projet prévoit une mixité programmatique pour les activités de la paroisse (catéchisme, scouts, aide aux devoirs, activités associatives) sur 530 m² : 500 m² existants réhabilités et 30 m² supplémentaires qui sont construits. Une grande salle est prévue, ouverte sur le quartier, et effectivement – vous l'avez noté dans votre question – une extension de l'école avec quatre salles de classe, pour une surface totale de 270 m². Une colocation pour dix étudiants avec des lieux de vie commune et six logements (T2 à T4) sont prévus pour des familles pour un total de 670 m² consacrés à la part du logement. Je n'ai pas eu confirmation que les étudiants étaient forcément des séminaristes, mais vous êtes peut-être plus en lien avec le diocèse que je ne le suis.

Le projet vise à la sobriété énergétique et à la construction bas carbone en répondant aux exigences du label NF Habitat HQE profil économie circulaire, et du label biosourcé. Le projet induit aussi l'abattage de quatre arbres dont deux jeunes arbres situés dans la cour d'école, sans possibilité d'évitement contenu du programme. La question de la compensation a fait l'objet de nombreux échanges entre les services et le pétitionnaire amenant la Direction de l'Urbanisme à émettre – et j'insiste beaucoup pour dire que ce permis de construire n'est pas passé comme une lettre à la Poste – un premier avis défavorable le 12 décembre 2022, en s'appuyant sur l'avis d'attente de modifications relatives aux arbres émis par la Direction des Espaces Verts.

Après versement par le porteur de projet d'éléments complémentaires répondant de manière satisfaisante à l'avis d'attente de la Direction des Espaces Verts pendant le délai de recours de deux mois, la Direction de l'Urbanisme a émis le 20 septembre 2023 un avis favorable avec réserve, cette réserve portant sur la modification d'une essence d'arbre, comme demandée par la Direction des Espaces Verts, ce afin d'être conforme au PLU en vigueur. Tout ce que je vous dis ne peut se faire évidemment que dans le cadre du PLU en vigueur. Les échanges avec les services et tout particulièrement la Direction des Espaces Verts durant l'instruction du permis ont grandement amélioré le projet. Il était prévu initialement la plantation de deux arbres dans la cour d'école et de quatre arbres dans le jardin. On arrive maintenant à 16 arbres et à 234 m² de sols désimperméabilisés puisque cette nouvelle cour d'école a pour objectif d'être ce qu'on appelle maintenant communément une « cour oasis ».

Voilà tous les éléments certes techniques, et j'en suis désolé, mais très factuels qui font que dans ce cadre, il y avait la nécessité de respecter les règles de l'urbanisme et il n'était pas possible de faire un avis d'opportunité lié aux considérations qu'on peut porter sur l'enseignement privé à Paris et notamment dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Absolument. Comme toujours sur les projets d'urbanisme. Ce qui est d'ailleurs parfois très frustrant. Merci beaucoup. »

Q11202306 – Question orale relative aux difficultés de l'enseignement de l'EPS dans le 11^e arrondissement [groupe Changer Paris]

M. le Maire : « Dernière question, relative aux difficultés de l'enseignement de l'EPS dans le 11^e arrondissement. Aurore MOUYSSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSSET-NOZERAND : « Merci, bonsoir à tous. Nous avons été saisis par courrier du 7 octobre des difficultés concernant l'enseignement de l'EPS dans notre arrondissement. Le collège Raymond et Lucie Aubrac s'est vu retirer par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) la moitié de son créneau du jeudi dans le gymnase Berlemont. La pratique du sport procure

de nombreux effets bénéfiques, notamment chez les adolescents. Cette décision n'est donc pas sans nous interpeller. C'est pourquoi les élus de notre groupe Changer Paris souhaitent obtenir de la part de l'exécutif les éléments de réponse suivants :

- Quelles sont les raisons qui ont conduit la municipalité à amputer de moitié le créneau d'EPS au collège Raymond et Lucie Aubrac ?
- La DJS compte-t-elle fournir au dit collège une solution de remplacement ?
- Plus généralement, est-ce que vous pouvez nous éclairer quant aux modalités de gestion logistique et pratique de l'enseignement de l'EPS dans les équipements municipaux ?
- Le gymnase Berlemont a été victime de vandalisme durant l'été, savez-vous à quelle date est prévue sa réouverture ?
- Des mesures correctives sont-elles prévues par la municipalité pour corriger les erreurs de conception du fameux gymnase ?
- Alors que les espaces de sport sont en nombre limité dans notre arrondissement, la municipalité explore-t-elle des pistes afin d'augmenter le nombre de structures sportives ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. C'est une question d'actualité d'autant plus problématique que le gymnase Berlemont ayant brûlé, nous sommes dans une grande difficulté. Luc LEBON va nous dire où nous en sommes avec les créneaux sportifs. »

M. LEBON : « Oui et pour resituer le contexte de cette demande. À l'origine, c'est un professeur d'EPS du collège Raymond et Lucie Aubrac qui a adressé une question orale au Conseil d'arrondissement. Il pensait peut-être un peu naïvement que le dispositif était ouvert à tous et à toutes, alors que conformément à notre règlement, il s'agit d'un dispositif réservé aux membres du Conseil d'arrondissement. Suite à cette interpellation, que j'ai également reçue, j'ai souhaité le recevoir pour échanger directement sur les difficultés qu'il rencontrait et pour rechercher des solutions dans un contexte très difficile que je vais évoquer plus tard. Je l'ai vu récemment, le 23 octobre dernier. Je pense qu'il n'est pas toujours opportun d'aborder des cas particuliers en Conseil d'arrondissement, mais c'est l'occasion d'aborder la question du sport scolaire et du sport en général dans le 11^e arrondissement.

Dans chacun des équipements sportifs du 11^e arrondissement, voire même pour chacune des aires sportives, il y a trois types de créneaux d'utilisation : les créneaux scolaires, les créneaux associatifs réservés aux clubs ou associations sportives, et les créneaux Ville pour des dispositifs organisés par la DJS (Paris Sport Seniors, Paris Sport Vacances, Paris Sport Familles).

En ce qui concerne les créneaux scolaires, il y a un service du Rectorat de Paris qui organise chaque année une réunion de répartition des créneaux scolaires et qui synthétise les demandes des établissements. Le volume de créneaux qu'on dédie dans nos équipements au temps scolaire est important : à titre d'information, on recensait chaque semaine à Berlemont 33 heures de créneaux scolaires, 28,5 heures de créneaux associatifs et 25 heures pour les créneaux des dispositifs de la Ville.

On a une contrainte foncière importante et le nombre d'équipements sportifs n'est effectivement pas énorme dans notre arrondissement, d'où une pression assez forte d'utilisation depuis longtemps. Une des rares marges de manœuvre dont on peut disposer, c'est l'évaluation relative à l'utilisation des créneaux. Ce travail est fait tous les deux ans par la DJS dont les agents recensent et relèvent l'utilisation de chaque créneau. Quand il s'avère qu'un créneau est sous-utilisé, il est généralement réattribué à une autre association ou à un autre dispositif car les demandes sont très

importantes. Les services nous disent que c'est ce qui s'est passé pour ce créneau dont le créneau était très notoirement sous-utilisé depuis longtemps. La DJS n'a pas tenu compte des taux de fréquentation pendant la période Covid, mais même en amont de cette période, le créneau était notoirement sous-utilisé. C'est la raison pour laquelle la DJS a repris ce créneau. Pour autant, il n'a pas été perdu pour le quartier ou même les collégiens puisqu'il a été attribué à l'association Tatane pour son projet « Académie Tatane », une section sportive mixte qui comprend un temps d'aide aux devoirs et suivi d'un temps sportif, avec 25 collégiennes et collégiens du collège en question, Lucie et Raymond Aubrac. C'est un dispositif très utile pour lutter contre le décrochage scolaire.

Néanmoins, on a été saisi par le collège et par cet enseignant sur le fait qu'ils aient perdu un créneau. J'ai été saisi plus de deux ans après les faits donc c'était un peu compliqué de réagir à ce moment-là, mais on les a quand même reçus. J'ai longtemps discuté avec l'enseignant, je lui ai expliqué toutes les contraintes et toutes les données qu'on avait entre nos mains, notamment le fait que les créneaux de Berlemont n'étaient pas attribuables avant une période assez importante, vu l'état du gymnase. Et je lui ai proposé des pistes de solutions donc j'attends sa réponse. On poursuit toujours nos échanges pour essayer de trouver une solution la plus satisfaisante pour lui et surtout pour les collégiens.

Le gymnase Berlemont a été incendié à l'occasion des émeutes cet été, il est donc totalement inutilisable pour une période encore indéterminée mais probablement quelques années. Le premier diagnostic nous a montré que la structure porteuse est toujours viable. On a demandé à la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) de lancer les études et la Mairie du 11^e suit évidemment cela de très près. Et sur l'aspect financier, la Direction Financière et des Achats (DFA) nous a confirmé que le budget avait bien été inscrit en décision modificative, c'est-à-dire que les crédits nécessaires à la reconstruction seront disponibles dès la fin 2023, et ce qui tombe bien puisqu'on souhaite avancer le plus vite possible sur ce dossier. L'État s'est engagé à financer les dégradations subies par les collectivités territoriales lors des émeutes de juillet, ce qui implique de facto de reconstruire les équipements à l'identique. Néanmoins, on étudiera avec la DJS toutes les possibilités d'amélioration de l'équipement et notamment de son isolation thermique.

L'indisponibilité du gymnase pèse beaucoup sur notre arrondissement qui dispose déjà d'un nombre limité d'équipements et surtout d'un nombre de réserves foncières extrêmement faible qui permettrait d'en créer et d'en développer. C'est pourquoi on souhaite augmenter l'utilisation de la pratique dans l'espace public. Même si ça ne compense pas, cela répond à un besoin. Sur la promenade sportive qui va à Nation, on avait installé un certain nombre d'équipements, notamment des agrès sportifs qu'on a commencé à rénover. Sur la promenade Richard Lenoir, on a une aire de « street workout » qui marche extrêmement bien et qui est d'ailleurs très reconnu. D'ailleurs, j'en profite ici pour rappeler que, contrairement aux rumeurs qui courent, notre projet pour cette promenade ne prévoit pas du tout la suppression des aires sportives mais il prévoit au contraire de les augmenter autant que faire se peut. Dans les jardins – Florent HUBERT pourra compléter – on installe des agrès sportifs. Par exemple, cette année dans le square Maurice Gardette et l'année prochaine, dans le square des Jardiniers.

On a également rénové ces dernières années massivement les TEP d'arrondissement. Au TEP Thiéré, on a refait le terrain et un club-house qui est très apprécié des associations. De la même façon, on a refait le terrain du 108 Philippe Auguste, et au 68 Philippe Auguste, on a même créé une œuvre d'art assez intéressante sur le terrain de basket que je vous invite à aller voir. Quand c'est possible, on crée des aménagements en réorganisant par exemple les vestiaires du TEP du

108 Philippe Auguste. On a pu y créer une petite salle qui a ouvert cette année et qui commence à être utilisée par les associations.


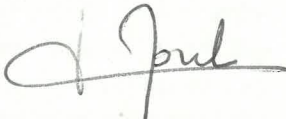
À terme, j'ai souhaité – mais je n'étais pas le seul – qu'on puisse inscrire au PLU des réserves pour la création de nouveaux équipements sportifs parce que c'est un frein important au développement des associations dans le 11^e et à la pratique scolaire. Mais malheureusement, on sait qu'une inscription au PLU n'est clairement pas un projet qui va ouvrir à court ou moyen terme, c'est plutôt un projet à long terme. Mais il faut quand même l'avoir à l'esprit. Ce qu'on peut regretter évidemment, c'est que vous vous êtes opposés avec constance, en début de mandature, lors de la fin de la dernière mandature, au projet qu'on avait à court ou moyen terme dans le 11^e arrondissement, celui d'un gymnase sur le boulevard Ménilmontant, qui était à la fois très attendu par les associations et par l'arrondissement.

Je sais que vous allez me dire que ce n'était pas le bon endroit, que ce n'était pas adapté là, etc. Un peu comme le logement social d'ailleurs. Mais la réalité est que c'était la seule perspective à court ou moyen terme de développer des structures sportives dans l'arrondissement, parce qu'au-delà de la question financière, que je ne balaie pas et qui existe, le principal frein est le problème foncier qu'on rencontre actuellement. Merci. »

M. le Maire : « Tout à fait. En tout cas, je retiens de votre réponse un point qui est important : il faut qu'on arrive à avoir cette discipline. Quand il s'agit de questions particulières concernant les créneaux sportifs, les logements, les places en crèche et autres, je ne suis pas sûr que le Conseil d'arrondissement soit le meilleur lieu pour avoir ce débat. À chaque fois, on gère la pénurie dans tous ces sujets. Mais la question a été posée, la réponse a été apportée, merci beaucoup.

Voilà, chers collègues, qui conclut notre ordre du jour. Je vous souhaite une très bonne soirée et rendez-vous à la fin du mois pour le dernier conseil d'arrondissement. »

À 20h25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	Mme Joëlle MOREL, Adjointe au Maire Secrétaire de séance